

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

27 April 1987

Doc. 5720

INFORMATION REPORT

on European migration¹

presented by the Committee on Migration,
Refugees and Demography²

(Rapporteur : Mr FOSCHI)

I. Introduction

1. Co-operation between Europe and the Latin American countries is a matter of moral duty. It is also of the utmost political importance and a vital necessity in the medium and long term.
2. Co-operation is a moral obligation because of cultural ties and a shared heritage of moral values.
3. Co-operation is of the utmost political importance because rivalry between the two blocs has brought conflict and internal strife to crisis point, at the expense of democratic values and economic development in the Latin American countries, which, being young nations, are all the more vulnerable to antagonism between the two blocs.
4. Co-operation is a vital necessity, because European development requires large-scale interchange. Latin America is an ideal partner, where the potential compatibility of interests is as exemplary as cultural and historical similarities.
5. The European public is not fully aware of the importance of Europe's ties with Latin America, or of the huge potential of developing relations with the continent. Cultural co-operation and trade originated with migration, which has served as a real link over the centuries.
6. The 1970s saw the end of North American hegemony, which had kept Europe in a position of inferiority, except in the cultural sphere. As the region became more and more complex, the large

1. See Doc. 5718, report on migratory flows concerning Latin America, and draft recommendation (Rapporteur: Mr A. Müller).

2. a. Unanimously approved by the committee on 24 April 1987.

b. See 8th Sitting, 8 May 1987.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

27 avril 1987

Doc. 5720

RAPPORT D'INFORMATION

sur les migrations européennes¹

présenté par la commission des migrations,
des réfugiés et de la démographie²

(Rapporteur : M. FOSCHI)

I. Introduction

1. La coopération entre l'Europe et les pays d'Amérique latine est une obligation morale, un enjeu politique de premier ordre et une nécessité vitale à moyen et à long terme.
2. Une obligation morale en raison des liens culturels et du patrimoine de valeurs éthiques commun.
3. Un enjeu politique: la rivalité entre les deux blocs a porté à leur paroxysme les luttes intestines et la radicalisation des conflits au détriment des valeurs de la démocratie et de l'épanouissement économique des pays de cette région; en outre leur jeunesse en tant que nations les rend d'autant plus vulnérables aux antagonismes des deux blocs.
4. Une nécessité vitale: l'Europe a besoin pour s'épanouir d'échanges de grande échelle. L'Amérique latine constitue un espace privilégié où la complémentarité virtuelle des intérêts est aussi exemplaire que les affinités culturelles et historiques.
5. L'opinion publique européenne n'est pas vraiment consciente de l'importance des liens qui nous unissent au continent latino-américain et de l'immense potentiel que représenterait un développement des rapports avec ce dernier. La coopération culturelle et les échanges économiques trouvent leur fondement dans le facteur migratoire qui a constitué au cours des siècles un véritable trait d'union.
6. Les années 70 ont marqué la fin de l'hégémonie de l'Amérique du Nord qui avait placé l'Europe dans une situation subalterne, sauf dans le domaine culturel. La complexité croissante de la

1. Voir Doc. 5718, rapport sur les flux migratoires concernant l'Amérique latine, et projet de recommandation (rapporteur: M. A. Müller).

2. a. Approuvé à l'unanimité par la commission, le 24 avril 1987.

b. Voir 8^e séance, 8 mai 1987.

countries, like Brazil, Mexico, Argentina and Venezuela, felt encouraged to seek an independent role in the international arena. Their interest in Western Europe was consequently rekindled, and their attention was heightened by progress in European integration, especially as the latter process involves all the Mediterranean countries (Italy, Spain, Portugal and France) with migration ties with Latin America. Paradoxically, Europe is now at a standstill, paying little attention to the developments in Latin America described above, as it has introduced restrictive, neo-conservative policies, involving a reduction in imports and increased exports.

7. All South American countries have incurred massive foreign debts, prompting each to negotiate with its creditors individually. The only results of this are complete paralysis of their depressed position, the collapse of their industrial systems and greater poverty for a growing proportion of their people. It is time to acknowledge that their debts are due partly to the United States Government's unilateral decision to raise interest rates to a level well above the American inflation rate and partly to the combination of a drop in exports and a constant rise in the cost of imports. While this dramatic situation was developing, the United States, overtaken by the complexity of the regional situation, could no longer act as the universal mediator between Latin America and the rest of the world.

8. With the decline of both the populism of the 1950s and the conservative military model of the years that followed — except in Chile, a country with a long-established democratic tradition which is suffering grievous oppression—has come the demise of longstanding monetary policies. The new Latin American democracies are very courageously striving to revive their economies by reconciling the servicing of their foreign debts with the preconditions for domestic stability. Restrictive policies are not, however, readily compatible with the strengthening of democracies threatened by the resurgence of authoritarian groups, especially in countries which, for many years, suffered the economic consequences of military regimes.

9. Latin Americans feel that Europe often applies double standards. Noble declarations of support for democracy do not give rise to genuine economic solidarity, which is a prerequisite for the strengthening of the foundations on which democratic structures stand. Professor Carrillo Salcedo of the University of Seville (Spain), speaking at the Colloquy on "Democracy and democratisation: a dialogue between Europe and Latin America", referred to this phenomenon as "hard" and "soft

région a poussé les grands pays tels que le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le Venezuela à vouloir jouer un rôle autonome sur la scène internationale. Cette tendance les a amenés à considérer l'Europe occidentale avec un intérêt renouvelé. Une telle attention s'accroît en raison des progrès du processus d'intégration européenne, notamment avec la participation de tous les pays méditerranéens (Italie, Espagne, Portugal et France) qui sont liés aux migrations vers l'Amérique latine. Paradoxalement, l'Europe est à l'heure actuelle immobile et peu attentive à cette évolution en Amérique latine parce qu'elle est orientée vers des politiques restrictives néo-conservatrices qui sont caractérisées entre autres par la réduction des importations et l'augmentation des exportations.

7. Par ailleurs, les dettes massives contractées avec l'étranger induisent chaque pays sud-américain à traiter isolément avec ses créanciers, n'obtenant comme seul résultat que le blocage drastique de son niveau de récession, le démantèlement de son système industriel et l'aggravation de la misère d'une partie croissante de la population. Il serait temps de reconnaître que la dette des pays sud-américains est due en partie à la décision unilatérale du Gouvernement des Etats-Unis d'augmenter les taux d'intérêt en les portant bien au-dessus du taux d'inflation américain et en partie à la chute des exportations accompagnée par une augmentation constante des prix des produits importés. Parallèlement à cette évolution dramatique, les Etats-Unis ont été dépassés par la complexité de la situation régionale au point de ne plus pouvoir jouer le rôle de médiateur universel entre l'Amérique latine et le monde.

8. Avec la chute du populisme des années 50 et du modèle militaire conservateur des années qui ont suivi, exception faite de l'oppression douloureuse d'un pays de vieille tradition démocratique comme le Chili, on assiste à la chute des vieilles politiques monétaires. Les nouvelles démocraties latino-américaines essaient avec beaucoup de courage de relancer leur économie, en conciliant la gestion de la dette extérieure avec les exigences de la stabilité intérieure. Mais les politiques de restriction, particulièrement dans les pays qui, pendant de longues années, ont subi les conséquences économiques des régimes militaires, ne sont pas facilement compatibles avec les objectifs de consolidation des démocraties menacées par la renaissance de groupes autoritaires.

9. L'Europe vue par les Latino-américains c'est souvent le double langage. Les déclarations généreuses d'appui à la démocratie ne sont pas suivies d'une réelle solidarité économique, indispensable pour consolider les fondements des structures démocratiques. C'est ce que le Professeur Carrillo Salcedo de l'Université de Séville (Espagne) a qualifié de «vote mou» et de «vote dur» lors de son intervention pendant le Colloque «Démocratie et démocratisation: un dialogue entre

votes"¹. Europe's "soft votes" come when resolutions of a general nature are to be passed in the General Assembly of the United Nations, while the "hard ones" are cast in international financial bodies when negotiations on Latin America's foreign debt are in progress.

10. No longer can the Western democracies avoid choosing between what Luis Leon, President of the Latin American Parliament, called "freedom to set interest rates and human freedom", at the above-mentioned colloquy. On the same occasion, Gabriel Valdés, former Chilean Minister for Foreign Affairs, said they must choose stability "for either nations or banks".

11. We must find imaginative responses to this challenge. It should not be forgotten that the Marshall Plan underlay Europe's economic recovery. Some people have advocated a kind of Marshall Plan for Latin America, with Europe playing a major role. Others have suggested a "Latin American Lomé". These ideas all fit in with what Helmut Schmidt called "an open strategy for Latin America".

12. Europe tends to view Latin America as a whole, too often having a superficial impression which takes insufficient account of its diversity. Europeans frequently forget that, as Gabriel Valdés used to say, Latin America is where the Third World and the West coexist: its economic development takes place in Third World conditions, while attitudes, lifestyles and, very often, political and strategic options are of the West. Europe and the developed countries in general have a duty to show solidarity with Latin American nations in order to help them satisfy the requirement of respect for human rights and dignity. This is the price which has to be paid if democracy is to be strengthened. The Latin American democracies have bravely introduced economic reforms which demand great sacrifices of their people. Osvaldo Hurtado, former President of Ecuador, referred with feeling to "the wonderful patience shown by the people" in facing up to their problems at the above-mentioned colloquy. But how long will these sacrifices remain tolerable? A way must be found of rapidly "replacing the balance of fear by the balance of hope", because social injustice fuels subversion and could quickly undermine the foundations of democracy.

13. Colonisation by the Spanish and Portuguese was the starting-point of relations between Latin America and Europe, with substantial numbers of persons migrating to South America, which is now one of Europe's major partners. Despite its eventful modern history, which has

l'Europe et l'Amérique latine"¹. L'Europe exerce le «vote mou» à l'Assemblée générale de l'ONU lorsqu'il s'agit d'adopter des résolutions à caractère général. Elle «vote dur» dans les enceintes financières internationales où se négocie la dette extérieure latino-américaine.

10. Les démocraties occidentales ne peuvent plus longtemps éluder le choix entre «la liberté des taux et la liberté des hommes» comme le disait le Président du Parlement latino-américain, Luis Leon, lors du colloque ci-dessus cité. Il faut choisir «entre la stabilité des pays et celle des banques» réclamait à la même occasion Gabriel Valdés, ancien ministre chilien des Affaires étrangères.

11. Face à ce défi, nous devons faire preuve d'imagination. N'oublions pas que le plan Marshall a été à la base de la renaissance économique de l'Europe. Ainsi certains ont évoqué l'idée d'un plan Marshall pour l'Amérique latine dans lequel l'Europe devrait jouer un rôle essentiel. D'autres ont évoqué un «Lomé» pour l'Amérique latine. Toutes ces idées rejoignent ce qu'Helmut Schmidt nommait «la définition d'une franche stratégie pour l'Amérique latine».

12. L'Europe a tendance à globaliser sa vision de l'Amérique latine. Elle en a trop souvent une vision superficielle qui ne tient pas suffisamment compte de ses diversités. Elle oublie souvent que l'Amérique latine, comme le disait Gabriel Valdés, c'est à la fois le tiers monde et l'Occident: le tiers monde pour les conditions de développement économique, l'Occident pour les modes de pensée et de vie et, le plus souvent, pour les options politiques et stratégiques. L'Europe et les pays développés en général ont un devoir de solidarité envers les pays d'Amérique latine pour les aider à satisfaire l'exigence du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. La consolidation de la démocratie est à ce prix. Courageusement les démocraties latino-américaines ont engagé des réformes économiques qui exigent des grands sacrifices du peuple. Osvaldo Hurtado, ancien Président de l'Equateur, a évoqué avec émotion, lors du colloque déjà cité, «cette admirable patience du peuple» qui fait front devant les difficultés. Mais jusqu'où ces sacrifices seront-ils tolérables? Il faut pouvoir rapidement «remplacer l'équilibre des peurs par l'équilibre de l'espérance» car l'injustice sociale alimente la subversion et pourrait rapidement saper les fondements de la démocratie.

13. Les colonisations espagnole et portugaise ont été le point de départ des relations entre l'Amérique latine et l'Europe. Elles ont eu pour conséquence un important flux migratoire vers le continent sud-américain qui constitue aujourd'hui l'un des partenaires essentiels de l'Europe. L'Amé-

1. Colloquy organised by the Secretary General of the Council of Europe and the Institute for Europe-Latin American Relations, Strasbourg, 3-5 June 1986.

1. Colloque organisé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en coopération avec l'Institut pour les relations Europe-Amérique latine, Strasbourg, 3-5 juin 1986.

given rise to some internal migration and emigration to industrial countries, Latin America intends to make co-operation with Europe a tangible reality, to the advantage of both continents.

II. European migration to Latin America

14. As far back as the sixteenth century, Spaniards and Portuguese paved the way for the waves of emigrants to Latin America which have continued to the present day. French, English and Dutch followed in their footsteps, taking African slaves with them. At the same time, all kinds of minority groups (trade, religious and intellectual) settled on the American continent, and in the eighteenth century the spontaneous emigration of large groups contributed to the formation of the demographic basis of the nascent American republics.

15. Some 20 million Europeans emigrated to Latin America from Italy, Spain, Portugal, Germany, France, Russia and Austria-Hungary in the eighteenth, nineteenth and early decades of the twentieth centuries. 6,5 million settled in Argentina, more than 4 million in Brazil, 700 000 in Uruguay and 850 000 in Cuba. Table 1 in Appendix I gives an idea of the scale of European migration between 1821 and 1924.

16. Between the two world wars, the fear of fascism and deteriorating economic conditions in Europe led to more migration to Latin America, mostly by Italians, Spaniards and Portuguese.

17. It is estimated that there are now a hundred million descendants of European immigrants in Latin America. Most immigration today is to Argentina and Venezuela.

18. It is difficult to obtain precise statistics for the number of Europeans living in Latin America today. The 1985 SOPEMI (continuous reporting system on migration) report made no reference to migratory movements from Europe to Latin America, but the main countries concerned estimate a total of 5 286 000 Europeans resident in South America, 4 786 000 originating from Western and about 500 000 from Eastern Europe.

19. The largest group of 4 380 000 people comes from southern Europe (Italy, Spain and Portugal), and the main host countries are Argentina, Brazil and Venezuela. Table 2 in Appendix I shows the geographic distribution of these migrants. The other main groups of West Europeans are the Germans (238 000) in Argentina, Brazil and

rique latine, malgré son histoire moderne mouvementée qui a donné lieu à des migrations internes et vers les pays industrialisés, entend faire de la coopération avec l'Europe une réalité tangible qui tienne compte des intérêts des deux continents.

II. Migrations européennes vers l'Amérique latine

14. Dès le seizième siècle, les Espagnols et les Portugais furent les précurseurs du vaste flux migratoire vers l'Amérique latine qui va s'étendre jusqu'à notre époque. Les Français, les Anglais, les Hollandais leur emboîtèrent le pas, amenant avec eux des esclaves africains. En même temps, des groupes minoritaires de toute sorte (commerçants, religieux, intellectuels) vinrent s'établir sur le continent américain et, au dix-huitième siècle, des groupes importants de migration spontanée contribuèrent à la formation de la base démographique des républiques américaines naissantes.

15. Pendant les dix-huitième et dix-neuvième siècles et les premières décennies du vingtième environ 20 millions d'Européens émigrèrent vers l'Amérique latine : des Italiens, des Espagnols, des Portugais, des Allemands, des Français, des Russes, des Austro-hongrois. 6,5 millions d'entre eux s'établirent en Argentine, plus de 4 millions au Brésil, 700 000 en Uruguay et 850 000 à Cuba. Le tableau 1 qui figure à l'annexe I donne une idée de l'importance des migrations européennes pour la période allant de 1821 à 1924.

16. La peur du fascisme mais aussi la détérioration des conditions économiques en Europe provoquèrent des migrations vers l'Amérique latine entre la première et la seconde guerre mondiale. Elles concernèrent surtout les Italiens, les Espagnols et les Portugais.

17. On estime aujourd'hui que les descendants des immigrants européens en Amérique latine atteignent les cent millions. Les principaux pays d'immigration actuels sont l'Argentine et le Venezuela.

18. D'un point de vue statistique, il est difficile d'avoir une idée exacte du nombre d'Européens qui vivent aujourd'hui en Amérique latine. Le rapport SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations) de 1985 ne fait pas allusion aux mouvements migratoires de l'Europe vers l'Amérique latine. Cependant, selon des estimations des principaux pays concernés, résideraient dans le continent sud-américain 5 286 000 Européens dont 4 786 000 originaires d'Europe occidentale et environ 500 000 d'Europe orientale.

19. L'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) fournit le plus important contingent avec 4 380 000 personnes. Les principaux pays d'implantation sont l'Argentine, le Brésil et le Venezuela. Le tableau 2 qui figure à l'annexe I illustre la distribution géographique de ces migrants. Les principaux autres groupes d'Europe occidentale

Venezuela, Austrians (50 000), French (44 000) and Greeks (35 000). Next come the British (17 500), Swiss (16 800), nationals of the Benelux states (13 200), Scandinavians (7 000) and Turks (6 700).

20. The largest numbers of East Europeans are Yugoslavs (200 000), 40 000 of whom are resident in Brazil and 24 000 in Chile, followed by Poles (100 000) and East Germans (80 000). There are also some Russians in Argentina and Brazil, Hungarians (13 000 in Brazil) and Romanians (14 000).

21. It is possible to understand the integration process of this sort of developing ethno-cultural Commonwealth of Latin American nations if Simon Bolivar's integration plan is taken as a starting-point, and if it is appreciated that Creole society is the result of a biological and socio-cultural meeting of the waves of European immigrants and their constant interaction in quantitative and qualitative terms, which have shaped a culture on the basis of the disintegrating sixteenth century trading and colonial empires of Spain and Portugal.

III. Migration within Latin America

22. It would be a mistake to discuss the current problem of European migrants without taking account of migration by Latin Americans within their own continent. Indeed, depending on circumstances, migration by natives of the continent gives rise to policies and agreements which have repercussions on the overall approach to migrants, including Europeans.

23. It is safe to say that, from 1950 onwards, the whole of South America has witnessed movement between regions by unskilled workers.

Migration by unskilled workers

24. Vast numbers of unskilled workers have migrated, usually in spontaneous movements from the less developed to the more developed countries. The migratory movements involved Paraguayans, Chileans and Bolivians going to Argentina, Colombians to Venezuela, Ecuador and Panama, Caribbean islanders to other islands and Panama, Brazilians to Paraguay and Mexicans to the United States.

25. The migrants are generally young and untrained, and men usually outnumber women. The absence of bilateral agreements governing these waves of migrants encourages them to live clandestinely and illegally in their new countries. The immigrants live on the fringes of society, dis-

sont constitués par les Allemands (238 000) en Argentine, au Brésil et au Venezuela, les Autrichiens (50 000), les Français (44 000), les Grecs (35 000). Viennent ensuite les Anglais (17 500), les Suisses (16 800), les représentants du Benelux (13 200), les Scandinaves (7 000) et les Turcs (6 700).

20. Les ressortissants des pays de l'Europe de l'Est sont surtout représentés par les Yougoslaves (200 000), dont 40 000 résident au Brésil et 24 000 au Chili, les Polonais (100 000) et les Allemands de l'Est (80 000). Il y a aussi quelques Russes en Argentine et au Brésil, des Hongrois (13 000 au Brésil) et des Roumains (14 000).

21. Si l'on veut comprendre le processus d'intégration de cette espèce de Commonwealth ethnoculturel encore en développement qu'est l'Amérique latine d'aujourd'hui, il faut partir du projet d'intégration élaboré par Simon Bolivar et de la constatation que la société créole est le résultat de la rencontre biologique et socio-culturelle des flux migratoires européens et de leurs interactions successives quantitatives et qualitatives qui ont façonné une culture sur la désagrégation des empires mercantiles et coloniaux espagnol et portugais du seizième siècle.

III. Migrations à l'intérieur du continent latino-américain

22. Il serait erroné de parler du problème actuel des migrants européens sans tenir compte des migrations des Latino-américains à l'intérieur de leur continent. En effet, la migration des autochtones (au sens continental du terme) engendre selon le cas des politiques ou des accords qui ont des répercussions sur l'approche globale à l'égard des migrants y compris les migrants européens.

23. Pour l'ensemble de la région sud-américaine on peut affirmer qu'à partir de 1950 on assiste à une immigration interrégionale de main-d'œuvre non qualifiée.

Migrations de travailleurs non qualifiés

24. Le flot de ces travailleurs a pris des proportions considérables. Dans la plupart des cas, les mouvements migratoires ont été spontanés allant des pays les moins développés vers les pays les plus développés. Les flux migratoires ont été constitués de Paraguayens, de Chiliens, de Boliviens vers l'Argentine; de Colombiens vers le Venezuela, l'Equateur et Panama, d'insulaires des Caraïbes vers d'autres îles et Panama; de Brésiliens vers le Paraguay et de Mexicains vers les Etats-Unis.

25. Ces migrants sont généralement jeunes, dépourvus de formation. Les hommes sont généralement plus nombreux que les femmes. L'absence d'accords bilatéraux réglant les flux migratoires favorise la clandestinité et l'illégalité des immigrants dans les pays d'accueil. Souffrant de discri-

criminated against in the labour market and without social security and welfare protection.

Controlling migratory movements

26. Some governments have taken steps to restrict aliens' entry and curb the settlement of undocumented workers on their territory, but such measures have not really proved effective in countries such as Argentina, Honduras and Venezuela.

27. Violations of human rights prompted governments to try to conclude bilateral and multilateral agreements; they also ratified international conventions to protect migrant workers while safeguarding the interests of the host countries (ILO, 1975; ECLA, 1985)¹.

28. The Andean Pact Agreement on Migrant Workers, ratified in 1975, is an attempt to control such workers' movements. The pact lays down rules governing the movement of workers between signatory countries, which it facilitates, allows aliens to do work for which no nationals are available and provides these workers with safeguards. Each country has migration offices ensuring that migrants move in accordance with the law (that they have papers and employment contracts, that labour legislation is complied with, that they enjoy welfare benefits and protection if they are repatriated).

29. Most countries, apart from the two with the largest number of incoming immigrants, Colombia and Mexico, have no specific migration control policies, although they are trying to conclude international agreements protecting the rights of undocumented workers.

30. Colombia has made a determined effort to control emigration by following the Andean Pact recommendations on migrant workers, in co-operation with neighbouring countries.

31. The Mexican Population Act (1973) includes several provisions relating to the control of emigration by Mexican workers. The Mexican authorities are making a particular effort to ensure that Mexican workers comply with the entry requirements of their countries of destination and produce evidence of a fixed-term contract of employment.

minations dans le marché du travail, d'absence de sécurité sociale et de protection sociale, ils vivent en marginaux.

La maîtrise des flux migratoires

26. Certains gouvernements ont adopté des mesures tendant à restreindre l'entrée des étrangers et à contrôler l'implantation des travailleurs sans papiers à l'intérieur de leur territoire. Cependant, ces mesures ne se sont guère révélées efficaces en Argentine, au Honduras et au Venezuela, par exemple.

27. Compte tenu des atteintes aux droits de l'homme, les gouvernements ont pris des initiatives en vue d'aboutir à des accords bilatéraux et multilatéraux ou ratifié des conventions internationales pour protéger les travailleurs migrants tout en sauvegardant les intérêts des pays d'accueil (OIT, 1975; CEPAL, 1985)¹.

28. Le Pacte andin sur les travailleurs migrants, ratifié en 1975, représente un effort pour contrôler leurs mouvements. Il facilite et régularise le mouvement de travailleurs entre les pays qui ont signé le pacte en vertu duquel les étrangers peuvent exécuter des travaux pour lesquels des nationaux ne sont pas disponibles. Ils bénéficient alors de garanties. Dans chaque pays, des bureaux chargés des migrations veillent à la légalité des mouvements de population (papiers, contrats de travail, conformité aux lois sur le travail, avantages sociaux et protection du travailleur migrant en cas de rapatriement).

29. A l'exception de la Colombie et du Mexique, les deux pays confrontés à l'immigration la plus importante, la plupart des autres pays n'ont pas de politique concrète de contrôle des flux migratoires, tout en recherchant la conclusion d'accords internationaux de protection des droits des migrants sans papiers.

30. La Colombie a attaqué sérieusement le problème de la régulation de l'émigration en suivant les recommandations du Pacte andin sur les travailleurs migrants en coordination avec les pays voisins.

31. Au Mexique, la loi générale sur la population (1973) contient plusieurs points concernant la régulation de l'émigration des travailleurs mexicains. Les autorités mexicaines essaient en particulier de s'assurer que la situation de ces travailleurs est conforme aux exigences des pays de destination en matière d'entrée et demandent la preuve de l'existence d'un contrat avec un employeur pour une période déterminée.

1. ILO : International Labour Organisation ; ECLA : United Nations Economic Commission for Latin America.

1. OIT : Organisation internationale du travail ; CEPAL : Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine.

32. Haiti and the Dominican Republic look favourably on emigration by unskilled workers, because of the interdependence of their economies.

Appraisal of Latin American interregional migration policies

33. These migration patterns appear to create a regional labour market going beyond national frontiers: a spontaneous response to unplanned economic processes, even in areas where integration agreements have been signed (Andean Pact, Central American Common Market).

34. The situation seems paradoxical: the policies pursued by the Latin American countries are explicitly or implicitly hostile to unskilled workers, yet the measures designed to hinder their migration are not resolutely applied. It could be said that there is a certain amount of tolerance, which is difficult to understand. It is doubtful whether government policies would be adequate even if the existing measures were strictly enforced, as they are purely administrative measures which do not meet the requirements of a population policy taking account of international migration, that is, a policy based on quantitative and qualitative objectives and forecasts of economic and social needs. The very limited scope of these migration-control measures is particularly unfortunate, given that large numbers of unskilled workers in certain receiving countries find themselves without rights and are relegated to the fringes of society.

35. With the exception of the Andean Pact agreement on migrant workers, there are no bilateral or multilateral agreements in that part of the world. Uncontrolled migration can be said to have very serious economic and social implications, although these are difficult to quantify.

IV. Migration from Latin America to industrialised countries

36. The brain drain has long been a feature of migration from Latin America, with highly skilled people leaving for industrialised nations. Such migration has increased considerably over the last twenty-five years, since several industrialised countries changed their immigration policy and started to encourage an influx of "human resources".

37. We have no exact data on the scale of migration of this kind. According to UNCTAD (1975) and other information sources, between

32. Dans le cas de Haïti et de la République dominicaine, l'émigration de travailleurs non qualifiés est considérée de manière positive en raison de l'interdépendance de leurs économies.

Evaluation des politiques latino-américaines en matière de migration interrégionale

33. Il apparaît que ces flux migratoires créent un marché du travail régional qui, au-delà des frontières nationales, représente une réponse spontanée à des processus économiques non planifiés, même dans les régions où des accords d'intégration ont été signés (Pacte andin, Marché commun de l'Amérique centrale).

34. La situation semble paradoxale: les politiques menées par les pays d'Amérique latine sont explicitement ou implicitement hostiles aux travailleurs non qualifiés. Les mesures tendant à faire obstacle à leurs mouvements ne sont pas appliquées avec détermination. On peut dire qu'il existe une certaine tolérance difficile à comprendre. Dans l'hypothèse même d'une application rigoureuse des mesures existantes, les politiques gouvernementales pourraient-elles être qualifiées d'adéquates? Nous serions plutôt amenés à répondre par la négative car ces mesures sont de nature administrative, elles ne répondent pas aux critères d'une politique démographique prenant en compte la migration internationale, c'est-à-dire une politique qui s'est fixée des objectifs quantitatifs et qualitatifs, basée sur une planification préalable des besoins économiques et sociaux. Le caractère très limité de ces mesures visant à la régulation des flux migratoires est d'autant plus regrettable que les travailleurs non qualifiés en grand nombre dans certains pays d'accueil se trouvent privés de droits et relégués dans une situation marginale.

35. A l'exception de l'accord du Pacte andin sur les travailleurs migrants, aucun accord bilatéral ou multilatéral n'existe dans la région. On peut dire, malgré la difficulté de procéder à des évaluations, que les conséquences économiques et sociales de ces flux migratoires désordonnés sont très importantes.

IV. Migrations du continent latino-américain vers les pays industrialisés

36. Les migrations du continent latino-américain vers les pays industrialisés se sont caractérisées par la fuite des cerveaux. Ce phénomène, qui se traduit par le départ de personnes hautement qualifiées vers les pays industrialisés, a pris des proportions considérables au cours de ces vingt-cinq dernières années, c'est-à-dire à partir du moment où plusieurs pays industrialisés ont modifié leur politique d'immigration pour encourager l'afflux «de ressources humaines».

37. Nous ne disposons pas de données précises sur la dimension des migrations de ce type de travailleurs. Selon l'UNCTAD (1975) et d'autres

1961 and 1972, 20 300 highly skilled people (scientists, engineers and doctors) emigrated from Latin America to three industrialised countries: the United States, Canada and Great Britain.

38. These figures do not, however, represent the whole brain drain from Latin America, as they do not include technical experts from other than the liberal professions, who are the majority of highly skilled emigrant workers. At a rough estimate, 61 000 Latin American scientists and technical experts emigrated to the United States between 1961 and 1970. Although most of them came from the more highly developed Latin American countries, such as Mexico, Argentina and Colombia, it was the smaller countries with fewer skilled workers such as Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua that were the hardest hit by their departure.

39. Latin American governments are seriously concerned about the grave economic and social implications of this trend, which they see as a form of technology transfer from developing to industrialised countries. That is why Costa Rica, Chile, Colombia, the Dominican Republic, Ecuador, Peru, Uruguay, Argentina, Honduras and Paraguay have devised policies designed to reduce the numbers leaving and woo back those who have left. New immigration acts have been passed in Bolivia (1976), Honduras (1971) and Argentina (1977).

40. The measures taken by Argentina to encourage its skilled workers to return include customs privileges and participation in Intergovernmental Committee for Migration (ICM) programmes, to which we shall refer again in the section on multilateral co-operation.

41. It is, however, already possible to say that policies intended to encourage the return of talent have not had the desired effects, for the following reasons:

- inadequate economic incentives;
- insufficient job opportunities;
- lack of scientific equipment.

42. Most of the countries concerned have attracted back only a small number of skilled people, a large proportion of whom have subsequently re-emigrated to different countries.

sources d'information, au cours de la période 1961-1972, 20 300 migrants hautement qualifiés (scientifiques, ingénieurs et docteurs) ont émigré de l'Amérique latine vers les trois pays industrialisés suivants: les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne.

38. Cependant ces chiffres ne représentent pas le volume total de la fuite des cerveaux à partir de l'Amérique latine parce qu'ils ne comprennent pas les techniciens semi-professionnels qui constituent la majeure partie de l'émigration de travailleurs hautement qualifiés. Selon une estimation approximative, 61 000 techniciens et scientifiques latino-américains ont émigré aux Etats-Unis entre 1961 et 1970. Ces gens viennent, pour la plupart, des pays latino-américains les plus développés tels que le Mexique, l'Argentine et la Colombie. Cependant, le départ de ces derniers se fait sentir davantage dans des pays plus petits qui ont un réservoir de personnes qualifiées inférieur, tels que le Costa-Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua.

39. Sérieusement préoccupés par la gravité économique et sociale de ce phénomène, les gouvernements latino-américains y voient une forme de transfert de technologie des pays en voie de développement aux pays développés. C'est pourquoi le Costa-Rica, le Chili, la Colombie, la République dominicaine, l'Equateur, le Pérou, l'Uruguay, l'Argentine, le Honduras et le Paraguay ont élaboré des politiques en vue de réduire le nombre de ceux qui partent et d'attirer ceux qui sont partis. Des nouvelles lois en matière d'immigration ont été promulguées en Bolivie (1976), au Honduras (1971) et en Argentine (1977).

40. Les mesures que les Argentins ont prises pour favoriser le retour de leur main-d'œuvre qualifiée se traduisent par des avantages douaniers et une participation aux programmes du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) sur lesquels nous reviendrons quand nous parlerons de coopération multilatérale.

41. Cependant, nous pouvons dire dès maintenant que les politiques de retour des compétences n'ont pas eu les résultats escomptés pour les raisons suivantes:

- insuffisance des mesures d'incitation économique;
- défaut de débouchés;
- défaut d'équipements scientifiques.

42. Dans la plupart des cas le nombre des professionnels qui sont retournés dans leur pays est faible et un grand nombre ont réémigré vers d'autres pays.

V. Co-operation between the Council of Europe and Latin America

Relations with Latin American institutions

43. The Council of Europe's relations with the main representative Latin American bodies and institutions, listed in Appendix II, mean that the latter are obvious partners to consult when co-operation schemes relating to migration questions and the defence of the rights of emigrants and their families are under consideration. It must be remembered that certain Latin American countries are already participating in Council of Europe activities to some extent.

44. Various international texts, conventions and agreements may provide a basis for a better defence of immigrants. They include :

— the United Nations International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (1966);

— ILO Convention 97 and Recommendation 83 of 1949;

— ILO Convention 143 of 1975.

45. They also include, in the Council of Europe context, the European Convention on Human Rights (1950), the European Social Charter (1961) and the European Convention on the Legal Status of Migrant Workers (1977), although not all of these are open to signature by non-member states.

Involvement of the Parliamentary Assembly

46. The Parliamentary Assembly of the Council of Europe has adopted a series of texts on Latin America, the most recent of which are listed in Appendix III.

47. These texts concern human rights, refugees and cultural, economic and political co-operation. Although none is directly related to migration, each has obviously played a fundamental part in the creation of links and the development of cultural ties between European and Latin American countries.

48. Sadly, it seems that people are now less aware of these ties of blood, which nonetheless remain a source of hope for the younger generations. The communities of European origin, now well integrated into Latin American countries, remain convinced that they belong to two cultures and two countries. But the South American authorities do not really understand that the actual situation in respect of migration must be taken into account in the search for appropriate solutions to certain social and human problems and that they would be doing something very positive if they turned to advantage the potential of the communi-

V. Coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Amérique latine

Relations avec les institutions latino-américaines

43. Les rapports du Conseil de l'Europe avec les principaux organismes et institutions représentatifs latino-américains, dont une liste figure à l'annexe II, font de ces organismes les interlocuteurs naturels pour envisager des initiatives de coopération mutuelle en matière migratoire et de défense des droits des émigrants et de leurs familles. On ne peut pas ignorer que des pays latino-américains participent déjà d'une certaine façon aux activités du Conseil de l'Europe.

44. Différents textes, conventions ou accords internationaux peuvent servir de base à une meilleure défense des migrants. Nous citerons :

— le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966);

— la Convention 97 et la Recommandation 83 de l'OIT de 1949;

— la Convention 143 de l'OIT de 1975.

45. Dans le cadre du Conseil de l'Europe nous évoquerons la Convention européenne des Droits de l'Homme (1950), la Charte sociale européenne (1961), la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (1977), quoique toutes ne soient pas ouvertes à la signature d'Etats non membres.

Intérêt de l'Assemblée parlementaire

46. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté toute une série de textes sur l'Amérique latine dont les plus récents sont énumérés à l'annexe III.

47. Ces textes concernent les droits de l'homme, les réfugiés et la coopération culturelle, économique et politique. Même si aucun d'entre eux ne concerne directement les migrations, ces dernières ont, à l'évidence, joué un rôle fondamental dans la constitution des liens entre les pays européens et ceux d'Amérique latine et dans le développement de leurs affinités culturelles.

48. Il semble malheureusement qu'on ait perdu un peu la conscience de ces liens de sang, malgré tout encore vivants et qui suscitent des espoirs chez les nouvelles générations. Les communautés d'origine européenne, bien intégrées en Amérique latine, conservent la conviction d'appartenir à deux cultures et à deux pays. Mais les autorités sud-américaines comprennent mal qu'il faille considérer la réalité des migrations pour trouver des solutions adéquates à des problèmes sociaux et humains, et qu'il serait très positif pour elles de mettre en valeur le potentiel des communautés d'origine européenne qui bénéficient d'un réseau

ties of European origin, which practise solidarity and enjoy a network of links forming a natural bridge between Europe and Latin America.

49. The recent meeting in Strasbourg between Europe and Latin America, from 3 to 5 June 1986, during the Colloquy on "Democracy and democratisation: a dialogue between Europe and Latin America", confirmed the ideas in the texts adopted by the Assembly and reached conclusions encouraging a search for possible ways of co-operating on migration matters. Nevertheless, it must be said that, in spite of being urged to do so by the Committee on Migration, Refugees and Demography, none of the Latin Americans, apart from a few parliamentarians, mentioned migration.

Social welfare protection of Europeans and Latin American migrants

50. We agree with the position adopted by the Committee on Migration, Refugees and Demography, to the effect that social welfare should cover the following areas:

- social insurance benefits: sickness, accident, disability, old age, death and unemployment insurance;
- legal status;
- employment and vocational training;
- housing;
- cultural integration;
- participation in society and public life.

51. Member states must therefore be urged to ratify existing conventions and to harmonise their national rules, as it must be remembered that more than one thousand million workers — three-fifths of the world's economically active population — enjoy no social welfare protection at all (Blanchard report to the ILO, 1986).

52. Inevitably, then, this matter concerns Latin American migration and the development of mobility in both directions over the years. Naturally, bilateral social welfare instruments are the most effective. If bilateral negotiations take decades to reach a successful conclusion, it may be desirable for an overall system guaranteeing minimum cover to be developed.

53. Inquiries carried out have revealed that so far only five Council of Europe member states have signed bilateral agreements on social welfare with Latin American countries (Spain, Italy, Portu-

d'association et de solidarité qui constitue une charnière naturelle entre l'Europe et l'Amérique latine.

49. La récente rencontre Europe-Amérique latine, qui a eu lieu à Strasbourg du 3 au 5 juin 1986 au cours du Colloque «Démocratie et démocratisation: un dialogue entre l'Europe et l'Amérique latine», a confirmé les orientations contenues dans les textes adoptés par l'Assemblée. Les conclusions du colloque encouragent la recherche de propositions de coopération dans le domaine des migrations. Malgré tout, il faut indiquer qu'en dépit de l'insistance de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, hormis quelques parlementaires, personne parmi les Latino-américains n'a fait référence aux migrations.

Protection sociale des migrants européens et latino-américains

50. En matière de protection sociale, nous adopterons la position défendue par la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie qui considère que cette protection doit s'étendre aux domaines suivants:

- les prestations sociales: assurance maladie, assurance accident, assurance invalidité, vieillesse, mort, assurance chômage;
- le statut juridique;
- le travail et la formation professionnelle;
- l'habitation;
- l'intégration culturelle;
- la participation à la vie sociale et publique.

51. Il faut donc solliciter des Etats membres qu'ils ratifient les conventions déjà existantes et harmonisent leurs réglementations nationales, car il ne faut pas oublier qu'encore aujourd'hui plus d'un milliard de travailleurs — les trois cinquièmes de la population active mondiale — ne bénéficient d'aucune protection sociale (rapport Blanchard à l'OIT, 1986).

52. Cette question concerne donc nécessairement les migrations latino-américaines et le développement de la mobilité dans les deux directions au cours des années. Les instruments de protection sociale les plus efficaces sont — comme il est naturel — ceux qui ont un caractère bilatéral. Le développement d'un système global capable de garantir un minimum de protection peut être souhaitable dans le cas où des négociations bilatérales ne déboucheraient qu'après des décennies.

53. Des enquêtes menées il résulte que, jusqu'à présent, seulement cinq pays membres du Conseil de l'Europe ont signé des accords bilatéraux de protection sociale avec des pays latino-

gal, Greece and Luxembourg). A table indicating the countries affected by these agreements is contained in Appendix IV. Significantly, one major host country for European immigrants — Venezuela — has signed no bilateral agreements.

54. Some states have concealed the exact scope of their legislation, in order to avoid having to extend rights already given to certain immigrants to others: this encourages the use of black market labour.

55. Spain has devoted considerable attention to this problem, and is the only nation so far to have signed a multilateral agreement with the Ibero-American Social Security Organisation (Quito, 1978). This instrument could be considered by the Council of Europe, with a view to the possible accession of member states.

56. Lastly, the EEC has two social security regulations relating to migrant workers.

VI. Activities of the Intergovernmental Committee for Migration (ICM)

57. For some years, ICM has been engaged in multilateral activities which are very important to Latin America, directed towards the transfer of specialised human resources: selective migration and the return of talent. The table in Appendix V gives an overview of the ICM programme of activities concerning Latin America.

Selective migration

58. The selective migration programme was introduced in 1974, with a view to providing Latin America with highly skilled staff to meet an urgent need, when qualified candidates are not available locally. ICM is responsible for on-the-spot identification of priority sectors and specific posts requiring specialist skills. Once the needs have been identified, the ICM offices in industrialised countries pre-select, recruit and give guidance to candidates considered suitable. If agreement is reached, candidates are sent on a permanent basis to the host country, where they are provided with medical, welfare and financial assistance for a period.

59. Working conditions and social welfare protection in Latin America are not the same as in Europe. The programme can only really be successful if it is possible to ensure that the technicians recruited do not subsequently suffer any deterioration in their position.

américains. Il s'agit de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de la Grèce et du Luxembourg. Un tableau indiquant les pays concernés par ces accords figure à l'annexe IV. Il est frappant de constater qu'un grand pays de migration européenne, comme le Venezuela, n'a pas signé d'accord bilatéral.

54. Certains Etats ont dissimulé l'étendue exacte de leur législation pour ne pas devoir étendre à d'autres des droits accordés à certains, favorisant ainsi le développement du marché noir de l'emploi.

55. L'Espagne s'est beaucoup préoccupée de ce problème. Elle est la seule à ce jour à avoir signé un accord multilatéral avec l'Organisation ibéro-américaine de sécurité sociale (Quito, 1978). Cet instrument pourrait être pris en considération par le Conseil de l'Europe en vue d'une éventuelle adhésion des Etats membres.

56. Nous signalerons enfin que la CEE dispose de deux règlements de sécurité sociale concernant les travailleurs migrants.

VI. Activités du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM)

57. Le CIM mène depuis des années des activités multilatérales d'une très grande importance pour l'Amérique latine. Elles visent au «transfert» de ressources humaines qualifiées et présentent deux volets: les migrations sélectives et le retour des compétences. Le tableau qui figure à l'annexe V donne un aperçu du programme d'activités du CIM concernant l'Amérique latine.

Migrations sélectives

58. Le programme concernant les migrations sélectives a été créé en 1974 et a pour but de pourvoir l'Amérique latine d'un personnel hautement qualifié susceptible de répondre à un besoin urgent, non disponible localement. Le CIM assume la responsabilité de l'identification sur place de secteurs prioritaires et de postes spécifiques exigeant des compétences spécialisées. Une fois les besoins identifiés, les bureaux du CIM dans les pays industrialisés procèdent à une présélection, au recrutement et à l'orientation des candidats jugés aptes. En cas d'accord, les candidats sont transférés sur une base permanente dans le pays d'accueil où on leur assure une assistance sociale, médicale et financière pendant un certain temps.

59. Les conditions de travail, de protection sociale, ne sont pas les mêmes en Amérique latine et en Europe. Le succès du programme dépend dans une large mesure de la capacité à faire en sorte que les techniciens recrutés ne subissent pas ainsi de préjudices par rapport à leur situation précédente.

60. Some European countries — the Federal Republic of Germany, Italy and Belgium — have worked out skill-transfer programmes, under which highly qualified personnel are appointed in priority sectors for fixed periods. Their task is not just to give advice, but also to take part in the actual production process. In this way, they pass on their know-how to their working partners.

Return of talent

61. At the request of the member states, ICM launched a programme in 1974 to encourage the voluntary return of skilled Latin American workers to their countries of origin or any other Latin American country. Since then, some 4 500 workers have returned under the programme, the purpose of which is:

— to facilitate reintegration through the identification of job opportunities in the country of origin in close co-operation with national authorities and through ongoing liaison with universities, research institutes and private and public sector firms;

— to carry out campaigns in the industrialised countries to select and recruit suitable Latin Americans and provide them with advice and relevant information about job opportunities, assistance available for their return, advantages in terms of working and living conditions and customs facilities offered by receiving countries;

— to pre-select candidates and, once the employers have made a final choice, deal with all the practical problems connected with their return and with accommodation, placement and social assistance during their initial resettlement period.

62. Candidates must fulfil certain criteria in order to be accepted. First, they must have practical and theoretical skills which may be considered to contribute to the economic, industrial, academic or cultural development of the receiving country. They must also have lived abroad for at least twenty-four months and have a job arranged before they return.

63. There are three schemes for promoting the return of skilled people:

i. Return of Talent from Europe and the United States;

ii. Latin American Reintegration Assistance Programme (LARAP), financed by the Federal Republic of Germany;

iii. Return of Talent within Latin America.

60. Différents pays européens ont défini des programmes de transfert de compétences: la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et la Belgique. Ils consistent à envoyer des experts hautement qualifiés pour des périodes fixes et pour des secteurs prioritaires. Leur tâche ne se limite pas à donner des conseils mais à prendre part au processus même de production. Ils transmettent ainsi leur compétence à leurs partenaires locaux.

Retour des compétences

61. A la demande des Etats membres, le CIM a commencé un programme en 1974 en vue d'encourager le retour volontaire des travailleurs latino-américains qualifiés dans leurs pays d'origine ou dans tout autre pays de la région. Depuis cette date, 4 500 travailleurs environ sont retournés dans le cadre de ce programme, dont les buts sont de:

— faciliter la réintégration des individus intéressés par l'identification des possibilités d'emploi dans les pays d'origine en coordination étroite avec les autorités nationales compétentes et en contact permanent avec les universités, les instituts de recherche et les entreprises publiques et privées;

— réaliser des campagnes de sélection et de recrutement dans les pays industrialisés, de manière à repérer les candidats latino-américains, à leur donner des conseils et des informations pertinentes sur les possibilités d'emplois, les aides accordées pour leur retour, les avantages concernant les conditions de travail et d'existence et les facilités douanières octroyées dans les pays d'accueil;

— présélectionner les candidats et, après la sélection finale par les employeurs, s'occuper de tous les problèmes pratiques concernant le retour, l'accueil, le placement et l'aide sociale pendant la partie initiale de leur réintégration.

62. Les candidats doivent remplir certains critères pour être acceptés. Premièrement, ils doivent avoir acquis des qualifications à la fois pratiques et théoriques qui peuvent être considérées comme utiles pour le développement économique, industriel, académique ou culturel du pays d'accueil. En outre, ils doivent avoir vécu à l'étranger pendant une période minimale de vingt-quatre mois et l'emploi doit leur être assuré avant le retour.

63. Le retour des compétences comprend trois projets:

i. le retour des compétences à partir de l'Europe et des Etats-Unis;

ii. le Programme d'aide à la réintégration latino-américaine (LARAP) financé par la République Fédérale d'Allemagne;

iii. le retour des compétences à l'intérieur de l'Amérique latine.

64. The programme being implemented with the help of the Federal Republic of Germany (LARAP) is aimed at skilled Latin American workers living in Germany. The contract makes provision for additional pay and contributions to travel and settling-in expenses, paid by the Federal German Ministry of Economic Co-operation and administered by ICM. These contributions cover 50% of the travel expenses of selected candidates and their families and a proportion of the cost of transporting their personal effects.

65. The return of talent is very important, not only because of the human aspect of a return to the mother country, but also because of the potential economic role of highly qualified people, fully aware of the reality of their native country. Action taken to promote the return of talent is not incompatible with a policy aiming to encourage the sending of skilled European manpower, but the scale and nature of the action taken in both cases must be made clearer.

66. In Latin America, ICM co-operates with various international organisations, such as the Organisation of American States (OAS), the International Labour Organisation (ILO), the Latin American Economic System (SELA), the Support Committee for the Economic and Social Development of Central America (CADESACA) and the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR).

67. ICM has set up a Centre of Information on Migration in Latin America (CIMAL), whose publications include a review on migration in the region.

68. The Council of Europe should develop initiatives to encourage the return of migrants and should conclude a specific agreement on the matter with ICM.

VII. Conclusions

69. Balanced relations between Europe and Latin America on migration matters must be based on three premises:

a. Migration is never a purely historical matter. Five million European citizens live in Latin America today. There is a discernible trend towards returning to Europe, but there are still new migration movements (skilled workers, but also farm labourers) in the direction of Latin American countries. It is true that this only concerns some tens of thousands of people every year, but the point is worth bearing in mind.

b. At least 100 million citizens of European origin, second- and third-generation immigrants, live in Latin America today. This number is set to rise precisely when the population of European

64. Le projet mis en œuvre avec l'aide de la République Fédérale d'Allemagne (LARAP) concerne des travailleurs qualifiés latino-américains vivant en Allemagne. Le contrat prévoit des salaires supplémentaires, des contributions aux frais de voyage et aux frais d'installation payés par le ministère de la Coopération économique de la République Fédérale d'Allemagne et administrés par le CIM. Ces fonds permettent de couvrir 50 % des frais de voyage des candidats sélectionnés et de leurs familles et une partie du coût du transport de leurs effets personnels.

65. Le retour des compétences est d'une grande importance parce que, outre l'aspect humain du retour à la mère patrie, il y a le rôle économique que peuvent jouer des autochtones qualifiés connaissant bien la réalité de leur pays. Une action favorisant le retour des compétences n'exclut pas une politique tendant à favoriser l'envoi de main-d'œuvre européenne qualifiée, mais elle doit faciliter une meilleure appréciation de la dimension et de la nature des interventions entreprises dans un sens ou dans l'autre.

66. Le CIM, en Amérique latine, coopère avec différentes organisations internationales comme l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Système économique latino-américain (SELA), le Comité d'appui pour le développement économique et social de l'Amérique centrale (CADESCA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

67. Enfin, le CIM a créé un Centre d'information sur les migrations en Amérique latine (CIMAL) qui publie, entre autres, une revue sur les migrations dans la région.

68. Le Conseil de l'Europe devrait développer des initiatives en faveur du retour des migrants. Il serait opportun qu'il conclue un accord spécifique avec le CIM sur cette question.

VII. Conclusions

69. Des rapports équilibrés entre l'Europe et l'Amérique latine, en matière de migrations, doivent se fonder sur trois constatations:

a. Les migrations ne sont jamais une pure donnée historique. Aujourd'hui résident cinq millions de citoyens européens en Amérique latine. Des processus de retour en Europe ont été engagés, mais des mouvements de première migration (qualifiée, mais aussi agricole) se produisent encore vers des pays de l'Amérique latine. Certes, il ne s'agit que de quelques dizaines de milliers de personnes par an, mais ce mouvement migratoire ne peut pas être oublié.

b. Au moins 100 millions de citoyens d'origine européenne, des deuxième et troisième générations, peuplent aujourd'hui l'Amérique latine. Leur nombre est destiné à se multiplier juste au

countries is beginning to fall. In most cases, they are young people, who have retained or are rediscovering old links with their countries of origin, and are claiming the right to nationality, study and the recognition of vocational qualifications, the right to culture and language, and who are even aware of the problems connected with military service.

c. There is extensive temporary migration within Latin America, because of plentiful employment opportunities in some countries. This means that contractual guarantee provisions are needed, since major public works programmes require long periods of residence, and even the temporary migration of families.

Diversity of the migration phenomenon

70. It is wrong to think of Latin America as a single political, economic, cultural, geographical and ethnic entity. It is made up of large and small countries presenting ethnic and language differences.

71. This also applies to the image of migrants. There have been various patterns of migration from Europe to Latin America, involving people moving from southern Europe (Italy, Spain, Portugal and France) and Germany to the South American countries with expanding economies and trade where political conditions were favourable (Argentina, Brazil, Uruguay, Chile and Venezuela, in that order).

72. Today, the more recent and most important migratory movement is still to Venezuela and Argentina. More than half the European citizens resident in Latin America are in Argentina. Because of its enormous size and wealth of resources, Argentina is still calling for more immigration, preferably European, given its cultural homogeneity and its links with the old continent. More than any other Latin American country, Argentina is a sort of overseas European state, but with its own share of typically South American problems. The only country that can be regarded as similar to Argentina is Uruguay, where the phenomenon of emigration has also existed for a very long time.

73. The reports by Mr Morris and Mr Cuco deal with the problem of refugees in Latin America, which is linked to the development of the political situation. However, it must be remembered that migrants of European origin, because of their active participation in the life of the host country, are naturally affected by the vicissitudes of refugees. But refugees — most of them Latin Americans of non-European origin, but also European migrants who have retained the nationality of their countries of origin — have often been forced to

moment où, par contre, les pays européens connaissent une baisse démographique. Il s'agit, dans la plupart des cas, de jeunes, qui conservent ou redécouvrent les anciens rapports avec les pays d'origine, qui revendiquent le droit à la nationalité, aux études et à la reconnaissance des diplômes professionnels, le droit à la culture et à la langue, et qui sont même conscients des problèmes liés au service militaire.

c. Il y a d'importantes migrations temporaires à l'intérieur de l'Amérique latine à cause de l'apparition dans certains pays d'importantes offres d'emploi. Ceci exige des dispositions contractuelles de garantie car, parfois, les grands travaux publics exigent de longues périodes de séjour et, même, la migration temporaire des familles.

Diversité du phénomène migratoire

70. L'image d'une Amérique latine unifiée politiquement, économiquement, culturellement, géographiquement et ethniquement est fautive. Elle est composée de grands, de petits pays, ethniquement et linguistiquement différents.

71. Ceci s'applique également à l'image des migrants. Les flux migratoires de l'Europe vers l'Amérique latine sont différenciés. Ils ont concerné les pays de l'Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, France) et l'Allemagne et se sont dirigés vers ceux du continent sud-américain qui étaient en expansion économique et commerciale et où régnaient des conditions politiques favorables (dans l'ordre : l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, le Chili, le Venezuela).

72. Aujourd'hui le mouvement migratoire plus récent concerne encore et surtout le Venezuela et l'Argentine. En Argentine sont concentrés plus de la moitié des citoyens européens résidant en Amérique latine. L'Argentine demande encore — à cause de l'énorme étendue de son territoire et de ses ressources — des nouvelles migrations, de préférence européennes, en raison de l'homogénéité culturelle du pays et de ses liens avec le vieux continent. En effet, l'Argentine, plus que d'autres pays de l'Amérique latine, est une espèce d'Etat européen d'outre-mer, mais avec pas mal de problèmes typiquement sud-américains. Le seul pays que l'on puisse considérer comme semblable à l'Argentine est l'Uruguay, où l'émigration est aussi un phénomène très ancien.

73. Les rapports de MM. Cuco et Morris abordent le problème des réfugiés en Amérique latine dont la dynamique est liée à l'évolution de la situation politique. Toutefois, on ne peut pas ignorer que les migrants d'origine européenne, en raison de leur participation active à la vie des pays d'accueil, sont naturellement concernés par les vicissitudes des réfugiés. Mais souvent les réfugiés, pour la plupart des Latino-américains d'origine non européenne, mais aussi des migrants européens qui avaient gardé la nationalité des pays

seek exile in Europe for political and economic reasons. In recent years this exodus has led to a new phenomenon of uprooting and peregrination, with refugees awaiting more favourable conditions before returning to their countries in Latin America, where in many cases they have left their families. This situation must not conceal the fact that European *émigrés* have been on the side of the oppressors in successive military dictatorships in Latin America.

74. More recent migration and the return to countries of origin in both continents present characteristics similar to those of the European migration already noted by the Assembly. Specific proposals for intervention, as formulated in the Grimaldos report on the return of migrant workers to their country of origin (Doc. 5379), for example, may apply here.

Nationality problem

75. Second- and third-generation immigrants, now in the majority, are trying to find a solution to their nationality problems. In certain countries, such as Argentina, people often talk about "dual nationality", on the basis of an agreement signed in the early 1970s with Italy and Spain, the latter having also concluded agreements with other Latin American nations. This reflects a sort of recognition of a "latent nationality" which could be automatically recovered by anyone moving from one country to the other.

76. Council of Europe action could help European emigrants who do not want to lose their original nationality but who apply for the nationality of their country of residence, without which they are unable to participate in democratic life (the right to organise, to vote, etc.).

77. Military service is also a problem, and the position here is not always clear. For want of a simple piece of information, a young man's first trip to Europe can become a disaster through his arrest for failure to comply with military service obligations. European governments must clarify the position.

Cultural links

78. Cultural co-operation between Europe and Latin America, often regarded as a commitment on the part of the Assembly (see Recommendation 976 (1984) and Resolution 814 (1984)), and university co-operation (see Recommendation 1030 (1986)) are very important to groups of European origin and more recent immigrants.

79. Unfortunately, this point has often been ignored, even in recent Council of Europe documents, and would itself merit a report. There is little dialogue today between Europe and Latin

d'origine, ont été contraints de s'exiler en Europe pour des raisons politiques et économiques. Dans les dernières années, cet exode a provoqué un nouveau phénomène de déracinement et de pérégrination, dans l'attente de conditions plus favorables pour rentrer dans leurs pays de l'Amérique latine où, très souvent, ils ont laissé leurs familles. Une telle situation ne doit pas masquer le fait que des émigrés européens se sont trouvés du côté des oppresseurs dans les dictatures militaires qui se sont succédé en Amérique latine.

74. Les migrations plus récentes et les retours aux pays d'origine, dans l'un ou l'autre continent, ont les mêmes caractéristiques que les migrations européennes déjà signalées par l'Assemblée. Les propositions concrètes d'intervention formulées, par exemple, dans le rapport de M. Grimaldos sur le retour des travailleurs migrants dans leur pays d'origine (Doc. 5379) sont ici applicables.

Problème de la nationalité

75. Les émigrants de la deuxième ou de la troisième génération, qui sont désormais la majorité, cherchent une solution aux problèmes de la nationalité. Dans certains pays, comme l'Argentine, on parle souvent de «double nationalité», en partant d'un accord signé au début des années 70 avec l'Italie et l'Espagne. Ce pays en a conclu également avec d'autres pays d'Amérique latine. Il s'agit d'une sorte de reconnaissance d'une «nationalité latente», qui pourrait être automatiquement recouvrée lorsque l'intéressé va d'un pays à l'autre.

76. L'intervention du Conseil de l'Europe pourrait être bénéfique aux émigrants européens qui ne veulent pas perdre leur nationalité d'origine, tout en demandant celle de leur pays de résidence. Leur participation à la vie démocratique (obtention des droits syndicaux, du droit de vote, etc.) en dépend.

77. Se pose également le problème du service militaire à propos duquel la situation n'est pas toujours claire. A défaut d'une information simple, un premier voyage en Europe peut se transformer en mésaventure s'il arrive qu'un jeune soit arrêté pour insoumission. Les gouvernements européens doivent à ce sujet clarifier la situation.

Liens culturels

78. La coopération culturelle entre Europe et Amérique latine, souvent considérée comme un engagement par l'Assemblée (Recommandation 976 (1984) et Résolution 814 (1984)), et la coopération universitaire (Recommandation 1030 (1986)) ont une grande importance pour des groupes d'origine européenne et d'immigration plus récente.

79. Cette donnée a malheureusement été souvent ignorée même dans les derniers documents du Conseil de l'Europe et justifierait à elle seule ce rapport. Aujourd'hui il y a peu de dialogue entre

America, despite the fact that migrants provide a natural connection. Enduring stereotypes militate against comprehension of this aspect. Culture is regarded as reserved for an élite and its international role is seen as an aspect of states' foreign policy. Migrants are therefore seen as neither passively nor actively involved in culture; at most, they are perhaps interested in folklore.

80. The texts so far approved by the Assembly are limited: most refer to the part played by the Spanish and Portuguese cultures in relations between the two continents. The other European nations ought to be encouraged to extend their cultural co-operation with Latin America, remembering that European migrants have taken with them to Latin America a linguistic heritage based on the common foundation of present-day communications, traditions, customs and technical knowledge. Some institutions already operate in this field, such as the Italian-Latin American Institute, its French counterpart, various highly active German foundations, and the Institute for Europe-Latin American Relations (IRELA), set up within the European Community.

81. A further point that must be borne in mind is that, in any case, European migrants arriving in Latin America bring with them a linguistic heritage which has become a common basis for communication, a set of traditions and customs and a range of technical skills which today can no longer be separated from the broader concept of culture.

82. Looking, then, at cultural co-operation in the widest sense and in its varying forms (humanist culture, but also social questions, science, technology, the arts, culture products, films, the media etc.), it is clear that migrants are now to some extent at the origin of the cultural expression of the Latin American societies in which they are perfectly integrated.

83. The situation in Latin America, which has none of Europe's integration problems, is significant. Its immigrants and their children are now writers, scientists, lawyers, journalists, artists, businessmen, politicians and members of the professions. The Council of Europe ought to develop practical schemes to support young second- and third-generation immigrants not only in respect of language and culture, but especially to help them to acquire technical and scientific skills. This kind of co-operation would make for more political, economic and social exchanges.

84. Co-operation along these lines would enable migration to be regarded as a point of contact, as a link between Europe and Latin America, rather than as a vestige of a forgotten past,

l'Europe et l'Amérique latine, malgré le fait que les migrants constituent un élément naturel de connexion. Des stéréotypes persistants empêchent de comprendre cet aspect. La culture est considérée comme une sorte de privilège des élites et son rôle international comme un aspect de la politique extérieure des Etats. Les migrants ne seraient donc ni porteurs ni acteurs de la culture, tout au plus ils s'intéresseraient au folklore.

80. Les textes jusqu'à présent adoptés par l'Assemblée comportent des limites. Ils font référence — dans la plupart des cas — aux rôles des cultures espagnole et portugaise dans les relations entre les deux continents. Il faudrait inciter les autres pays européens à étendre leur collaboration culturelle avec l'Amérique latine en tenant compte du fait que les migrants européens ont importé en Amérique latine un patrimoine linguistique, à la base commune de la communication, des traditions, des mœurs et des connaissances techniques actuelles. Ils disposent pour cela d'institutions déjà existantes telles que l'Institut italo-latino-américain, son homologue français, diverses fondations allemandes très actives et l'Institut pour les relations Europe-Amérique latine (IRELA), créé dans le cadre de la Communauté européenne.

81. Toutefois, il faut tenir compte du fait que, de toute façon, les migrants européens sont arrivés sur le continent latino-américain avec un patrimoine linguistique devenu la base commune de communication, un ensemble de traditions et de mœurs et une série de connaissances techniques qui, aujourd'hui, ne peuvent plus être séparés du concept large de culture.

82. Si l'on considère donc la coopération culturelle, au sens le plus large et dans ses diverses manifestations (culture humaniste, mais aussi problèmes de sociétés, sciences, techniques, arts, produits de la culture, cinéma, médias, etc.), il est alors évident que les migrants sont aujourd'hui en partie les artisans de l'expression culturelle des sociétés latino-américaines dans lesquelles ils sont parfaitement intégrés.

83. Le cas de l'Amérique latine, où il n'existe pas de problème d'intégration comme en Europe, est significatif. Les immigrants et leurs enfants y sont aujourd'hui des écrivains, des savants, des professionnels, des juristes, des journalistes, des artistes, des entrepreneurs, des hommes politiques. Le Conseil de l'Europe devrait développer des programmes concrets en faveur des jeunes de la deuxième et troisième génération non seulement dans les domaines linguistique et culturel mais surtout en vue de leur permettre d'acquérir des compétences techniques et scientifiques. Une telle coopération irait dans le sens d'un développement des échanges politiques, économiques et sociaux.

84. Elle permettrait de considérer les migrations d'avantage comme un point de contact et un élément de liaison entre l'Europe et l'Amérique latine que comme une manifestation du passé

although it is important to remember the diversity of South America, where the importance attached to culture varies from one country to another. Argentina, Brazil, Central America and the islands of the Caribbean see matters with very different eyes.

85. What has already been said could be extended to problems relating to education, culture and language institutions and foundations, which have the task of encouraging communities to come together. It is still very difficult to transfer cultural items from Europe to Latin America; customs duty payable for imported books is high, there is a shortage of scientific and technical material, translations are few and far between, and study grants and opportunities for cultural exchanges are exceedingly hard to come by.

86. There ought to be schemes to help young people, emigrants' children and the elderly to come to Europe, to get to know their countries of origin and to see their relatives again. The cost of such visits puts them well beyond the means of the majority of Latin Americans.

Social welfare protection of migrants

87. There are impressive social security problems, relating to the aggregation of contribution periods, transfer abroad of retirement pensions, disability, insurance against industrial disease, industrial accidents, unemployment, family aid, sickness, maternity, policies encouraging emigrants to return, the problems of retaining acquired rights and the reunification of families. A better way of solving them, instead of devising more and more international instruments, would be to develop co-ordination so as to ensure that bilateral agreements are applied and to encourage the countries of Latin America to ratify those multilateral agreements which can be opened to their signature.

88. Dialogue with Latin America's supranational institutions is very positive in this context, but their role must not be overestimated, as they do not yet have much of a say when it comes to the introduction of national legislation.

89. Latin America has a network of mutual aid institutions of European origin (hostels, social services, etc.). A number of these institutions have retained their European name and were established under European law. Some are subsidised by European countries, and they have links with a whole range of voluntary *émigré* associations and institutions (church, social welfare) of varying tendencies. The Council of Europe would do well to familiarise itself with these organisations, their legal status and activities.

90. It goes without saying, since a large part of the population of America is poverty-stricken

aujourd'hui oubliée. Certes, elle devrait tenir compte de la diversité de l'Amérique du Sud où les aspects culturels ont une importance différente selon les pays. Les choses ne se posent pas dans les mêmes termes en Argentine, au Brésil, en Amérique centrale ou dans les Caraïbes.

85. Ces propos pourraient être étendus aux problèmes de l'éducation, des institutions culturelles et linguistiques, des fondations, qui ont une vocation de favoriser la rencontre des communautés. Il existe encore à présent de grandes difficultés pour le transfert d'instruments culturels de l'Europe vers l'Amérique latine. Les livres sont soumis à d'importantes taxes douanières. Le matériel scientifique et technique, les traductions, les bourses d'étude et les possibilités d'échanges culturels sont fort rares.

86. Des programmes devraient aider les jeunes, les enfants d'émigrés et les personnes âgées à venir en Europe, pour connaître leur pays d'origine ou revoir leurs parents. Pour la plupart des Latino-américains, un tel voyage constitue une dépense prohibitive.

Protection sociale des migrants

87. Les problèmes de sécurité sociale sont considérables. Ils concernent aujourd'hui le cumul des périodes de cotisations, le transfert à l'étranger des retraites, l'invalidité, l'assurance pour les maladies professionnelles, les accidents de travail, le chômage, l'aide aux familles, la maladie, la maternité, les politiques des rentrées, le problème du maintien des droits acquis, la réunification des familles. Pour les résoudre, au lieu de multiplier les instruments internationaux, il vaudrait mieux développer un travail de coordination pour vérifier l'application des accords bilatéraux et inciter les pays d'Amérique latine à ratifier les accords multilatéraux qui peuvent être ouverts à leur signature.

88. Le dialogue avec les institutions supranationales de l'Amérique latine est utile dans ce sens, mais on ne peut néanmoins surévaluer leur rôle, car pour l'instant, elles n'ont pas beaucoup d'influence sur la mise en place des législations nationales.

89. En Amérique latine existe un réseau d'institutions d'entraide d'origine européenne (foyers, services sociaux, etc.). Une partie de ces institutions conservent leur nom européen et sont européennes de droit. Certaines d'entre elles reçoivent des subventions de pays européens. Elles sont en liaison avec beaucoup d'associations sans but lucratif d'émigrés ou d'institutions religieuses et sociales de différentes tendances. Le Conseil de l'Europe devrait chercher à connaître avec précision ces organisations, leur statut juridique et leurs activités.

90. Si l'on considère qu'une grande partie de la population de l'Amérique vit dans la pauvreté,

and lacks both health and social services, that some emigrants and people of European origin live and die in poverty. History always tells us about emigrants who were lucky, but here we have to think about the situation of the vast majority.

91. European governments should devote a part of their Latin American aid programmes to health and aid institutions for emigrants and their families. Support must therefore be given to NGO and emigrants' associations schemes, and the development of multilateral projects must be studied.

Living arrangements

92. Housing is another of Latin America's major problems, shared, of course, by emigrants. The Council of Europe member governments should agree to support and fund housing schemes and set up social services and laboratories, and should also promote co-operative activities in the agricultural, crafts and industrial sectors to help European immigrants, or refugees or exiles who have returned to Latin America.

93. This kind of project needs support not only from the appropriate and competent NGOs, but also from such organisations as ICM, ILO, WHO, the European Community and UNIDO.

94. The field of action of the Council of Europe Resettlement Fund should accordingly be extended to Latin America. It must not be thought that activity of the Fund is restricted to Europeans emigrating to or seeking refuge in limited geographical areas, or that accession to the Fund should not be open also to countries of Latin America. If intervention by the Fund is not to be merely sporadic, sparked off by exceptional circumstances, such as the recent El Salvador earthquake, all governments of Council of Europe member states will have to contribute more generously, which will, given the Fund's consolidated experience and its original way of working, does not present any substantial risks or real expenditure.

Future of co-operation between Europe and Latin America on migration matters

95. The issues involved in the relations between Europe and Latin America on migration matters are so complex that it will be necessary to set up a unit in the Council of Europe to act as a permanent observer to co-ordinate action and encourage a dialogue. Appendix VI contains a list of Council of Europe conventions and agreements open to accession by non-member states, concerning various aspects of migration, which might be

sans services sanitaires et sociaux, il va sans dire qu'une partie des émigrants et des personnes originaires d'Europe vivent et meurent pauvres. L'histoire parle toujours d'émigrants qui ont eu de la chance, mais nous devons aujourd'hui considérer la situation de la grande majorité.

91. Une partie des projets des gouvernements européens d'aide à l'Amérique latine devrait concerner les institutions sanitaires et d'assistance pour les émigrants et leurs familles. Il faut donc soutenir les initiatives des ONG, des associations des émigrés et étudier le développement de projets multilatéraux.

L'installation des migrants

92. L'habitation est aussi l'un des gros problèmes de l'Amérique latine et, bien sûr, des émigrés. Les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe devraient décider de soutenir et de financer des programmes de construction de maisons et de services sociaux, de laboratoires, et de promouvoir des activités coopératives dans les domaines agricole, artisanal et industriel en faveur des immigrés européens ou des réfugiés ou exilés de retour en Amérique latine.

93. Ce type de projets a besoin de l'appui, non seulement des ONG intéressées et qualifiées, mais aussi d'organisations comme le CIM, l'OIT, l'OMS, la Communauté économique européenne, l'UNIDO.

94. L'intervention du Fonds de réétablissement du Conseil de l'Europe doit s'étendre vu ce qui précède, aux pays de l'Amérique latine. On ne peut pas penser que les causes originaires de l'institution du Fonds concernent seulement les Européens émigrés ou réfugiés dans des zones géographiques limitées, ou que l'adhésion au Fonds ne soit pas ouverte aussi à des pays de l'Amérique latine. Si l'on veut des interventions qui ne soient pas sporadiques et exceptionnelles, comme celles plus récentes lors du tremblement de terre au Salvador, il faut que tous les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe fassent des contributions plus importantes, ce qui n'entraîne pas tellement de risques ni de coûts réels, si l'on tient compte de l'expérience consolidée du Fonds et de sa formule originale.

Avenir de la coopération Europe-Amérique latine en matière de migrations

95. Enfin, la complexité des questions concernant les rapports entre l'Europe et l'Amérique latine dans le domaine migratoire implique la nécessité d'attribuer à un Bureau approprié du Conseil de l'Europe un rôle d'observateur permanent, chargé de coordonner les initiatives et de promouvoir le dialogue. A l'annexe VI figure une liste de conventions et d'accords du Conseil de l'Europe ouverts à l'adhésion d'Etats non mem-

used as co-operation instruments between Europe and Latin America.

96. Co-operation with Latin America should consequently be seen as one of the cornerstones of Europe's future. Of course, it will not be easy to achieve, as any success will depend on account being taken of the specific nature of each country and the inclusion of all their economic fields. To pursue a sectoral approach would merely be to dabble in co-operation.

97. When development assistance programmes are launched for the benefit of Latin American countries, the following areas should be developed: co-operatives, particularly in agriculture, stock farming and the agri-food industry; the expansion of health and hospital facilities; modernisation of railways; support for the creation of small and medium-sized businesses and aid to a major subsidised housing scheme.

98. It is in this context that the role of migrants should be studied, since, as we have seen, measures taken by the Latin American countries concerning migration have yielded poor results, for want of a favourable economic climate.

99. It is essential to establish conditions that will facilitate an up-turn in the economy if the foundations for co-operation in migration matters (return of South American talent, selective migration, etc.) are to be laid.

100. However, economic, social and political possibilities can only be attractive if settlement or resettlement conditions are such as to provide legal, social and cultural safeguards.

101. The Council of Europe did well to award President Alfonsín the human rights prize, but although the prize was very important indeed, it may have been of ridiculously little use. It is not enough complacently to note that the great majority of Argentines are convinced of the need to support democratic institutions, even at the cost of further sacrifices. For the sake of consistency, we must show solidarity.

102. This is part of a strategy which, going beyond the fall of the dictatorship in Chile, aims to set up a genuine democratic dialogue throughout South America, to combat the underdevelopment which saps its strength, to establish close, lasting links between Latin America and the West in general and to assert people's freedom in a climate of peace.

bres qui concernent divers aspects des migrations et qui pourraient être utilisés comme instruments de coopération entre l'Europe et l'Amérique latine.

96. La coopération avec l'Amérique latine doit être, par conséquent, considérée comme une des pièces maîtresses de l'avenir de l'Europe. Elle ne sera certes pas facile à réaliser dans la mesure où sa réussite exige une conception qui tienne compte des spécificités de chaque pays et embrasse l'ensemble de leurs domaines économiques. Une approche sectorielle ramènerait la coopération au niveau du bricolage.

97. Ainsi, dans la mise sur pied de programmes d'aide au développement des pays latino-américains, il faudrait prévoir le développement de coopératives particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et dans l'industrie agro-alimentaire, le développement des structures sanitaires et hospitalières, la modernisation des réseaux ferroviaires et l'appui à la création de nouvelles entreprises de petite et moyenne dimensions, l'aide à un programme important de logements sociaux.

98. C'est dans ce cadre qu'il conviendrait de situer la réflexion sur le rôle des migrants car, comme nous l'avons vu, les pays latino-américains ont pris des mesures en matière de migration qui ont abouti à des résultats médiocres faute d'être nées dans un contexte économique aux perspectives prometteuses.

99. La création de conditions favorisant l'essor économique est essentielle pour créer les bases d'une coopération en matière de migration (retour des compétences sud-américaines, migrations sélectives, etc.).

100. Cependant, les débouchés économiques, sociaux et politiques ne peuvent être attrayants que si des conditions d'implantation ou de réimplantation offrent des garanties aux plans légal, social et culturel.

101. Il est juste que le Conseil de l'Europe ait attribué au Président Alfonsín un prix pour sa défense des droits de l'homme. Mais, malgré sa très grande importance, l'utilité de ce prix risque d'être dérisoire. Il ne suffit pas de constater avec complaisance que la grande majorité du peuple argentin est convaincue de la nécessité de soutenir les institutions démocratiques même au prix de nouveaux sacrifices. Si nous voulons être cohérents, nous devons faire preuve de solidarité.

102. Elle s'inscrit dans une stratégie qui, par-delà la chute de la dictature chilienne, vise à instaurer un véritable dialogue démocratique dans l'ensemble de l'Amérique du Sud, à lutter contre le sous-développement qui la mine, à établir des liens étroits et durables entre elle et l'Occident en général, à affirmer la liberté des peuples dans un climat de paix.

103. *Nunca mas* ("never again"), wrote Ernest Sabato, the famed Euro-Argentinian, to some extent echoing Ernest Wiechert's message to the youth of Germany. If we want Latin America to be spared the horror of violence in future, we must realise that, even if we have done our duty where immigration is concerned, we have only just begun: it is our duty to support the development of each of that continent's nations in the same spirit. We must set to work again, showing the same spirit of tenacity as fired our forebears when they set out, as emigrants, to strive for a new world.

103. *Nunca mas*, «jamais plus» a écrit Ernest Sabato, un très célèbre Euro-argentin, faisant écho en quelque sorte au message d'Ernest Wiechert à la jeunesse allemande. Si nous voulons que l'Amérique latine ne connaisse plus désormais l'horreur de la violence, nous devons savoir que, même si nous avons fait notre devoir envers l'immigration, nous n'en sommes qu'au début, que notre devoir consiste à soutenir le développement de chacun des pays du continent, avec le même esprit. Il est encore nécessaire de recommencer notre tâche avec la même ténacité qui avait animé nos parents lorsque, en émigrant, ils avaient travaillé pour le Nouveau monde.

APPENDIX I

Table 1

*European migration to Latin America
1821-1924*

	Persons	Per-centage of the group	Per-centage of total
Central-Northern-Western Europe	712 415		7,33
British Isles	120 964	16,97	1,24
Scandinavia	27 624	3,87	0,28
Germany / Austria / Hungary	482 053	67,66	4,96
Belgium	31 108	4,36	0,32
Switzerland	50 666	7,11	0,52
Latino-Mediterranean Europe	8 665 573		89,22
Italy	4 179 279	48,22	43,03
Spain	2 975 277	34,33	30,63
Portugal	1 200 802	13,85	12,36
France	310 215	3,57	3,19
Eastern Europe	314 325		3,23
Russia } Poland }	280 705	89,30	2,89
Czechoslovakia	1 769	0,56	0,01
Bulgaria	93	0,02	
Greece	2 579	0,82	0,02
Romania	11 277	3,58	0,11
Serbia, Croatia, Montenegro	16 484	5,24	0,16
European Turkey	1 418	0,45	0,01
Others	20 112		0,20
Total	9 712 425	100	100

Source: A. M. Carr-Saunders, *World Population*, Clarendon, Oxford, 1936, pp. 49, 56.

ANNEXE I

Tableau 1

*L'immigration européenne en Amérique latine
1821-1924*

	Per-sonnes	Pour-centage du groupe	Pour-centage du total
Europe centrale, du Nord, occidentale	712 415		7,33
Iles britanniques	120 964	16,97	1,24
Scandinavie	27 624	3,87	0,28
Allemagne / Autriche / Hongrie	482 053	67,66	4,96
Belgique	31 108	4,36	0,32
Suisse	50 666	7,11	0,52
Europe latino-méditerranéenne	8 665 573		89,22
Italie	4 179 279	48,22	43,03
Espagne	2 975 277	34,33	30,63
Portugal	1 200 802	13,85	12,36
France	310 215	3,57	3,19
Europe orientale	314 325		3,23
Russie } Pologne }	280 705	89,30	2,89
Tchécoslovaquie	1 769	0,56	0,01
Bulgarie	93	0,02	
Grèce	2 579	0,82	0,02
Roumanie	11 277	3,58	0,11
Serbie, Croatie, Montenegro	16 484	5,24	0,16
Turquie européenne	1 418	0,45	0,01
Divers	20 112		0,20
Total	9 712 425	100	100

Source: A. M. Carr-Saunders, *World Population*, Clarendon, Oxford, 1936, p. 49, 56.

Table 2

Geographic distribution of migrants from Southern Europe

	Italians	Spaniards	Portuguese
Argentina	1 287 000	600 000	50 000
Brazil	373 000	160 000	380 000
Venezuela	196 000	350 000	450 000
Mexico		300 000	
Uruguay	30 000	40 000	
Others	114 000	50 000	
Total	2 000 000	1 500 000	880 000

APPENDIX II

Latin American and inter-American institutions

(referred to in this document)

a. Latin American Parliament

The Latin American Parliament is an international interparliamentary institution. It was set up in December 1964 in Lima, and is governed by a constitution, adopted there on 18 July 1965. Members of the Latin American Parliament come from the national parliaments, provided they are freely elected, of the following sixteen countries: Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Uruguay and Venezuela.

In countries where a freely elected parliament has been dissolved by a regime resulting from a military or other *coup d'état* (as was, or still is the case, for example, in Argentina and Chile), members of parliament who were freely elected may continue to sit in the Latin American Parliament.

The aims of the organisation, in accordance with its constitution, are as follows: promotion of Latin American integration on the basis of the principle of representative democracy; social justice and human rights; development of the Latin American community; combating imperialism and colonialism in Latin America and contributing to the establishment of international peace, justice and security. A principal body of the Latin American Parliament is the Assembly, which elects a governing junta.

b. Cartagena Agreement (Andean Pact)

The Cartagena Agreement was signed in 1969 by Chile, Colombia, Ecuador, Peru and Bolivia (subsequently by Venezuela following Chile's withdrawal). Andean Pact, Andean Group and Andean System are other unofficial titles given to this agreement, which was approved by the Latin American Integration Association (LAIA).

Two treaties were signed in 1979 relating to a Tribunal of Justice and the constitution of the Andean

Tableau 2

Distribution géographique des migrants de l'Europe du Sud

	Italiens	Espagnols	Portugais
Argentine	1 287 000	600 000	50 000
Brésil	373 000	160 000	380 000
Venezuela	196 000	350 000	450 000
Mexique		300 000	
Uruguay	30 000	40 000	
Autres	114 000	50 000	
Total	2 000 000	1 500 000	880 000

ANNEXE II

Institutions latino-américaines et interaméricaines

(citées dans le présent document)

a. Parlement latino-américain

Le Parlement latino-américain est une institution internationale de caractère interparlementaire. Il fut constitué en décembre 1964 à Lima; son fonctionnement est régi par une constitution adoptée dans la même ville le 18 juillet 1965. Sont membres du Parlement latino-américain les parlements nationaux, dans la mesure où ils sont librement élus, de seize pays: l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa-Rica, l'Equateur, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela.

Dans les pays où un parlement librement élu a été dissous par un régime issu d'un coup d'Etat militaire ou autre (tel fut ou est encore le cas, par exemple, de l'Argentine et du Chili), les parlementaires qui ont été librement élus continuent de siéger au Parlement latino-américain.

Les finalités de cette organisation, conformément à son acte constitutif, sont les suivantes: la promotion de l'intégration latino-américaine sur la base du principe de la représentation démocratique; la justice sociale et les droits de l'homme; le développement de la communauté latino-américaine; la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme en Amérique latine et la contribution à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. L'organe principal du Parlement latino-américain est l'Assemblée, qui élit une junta de gouvernement.

b. Accord de Carthagène (Pacte andin)

L'Accord de Carthagène a été signé en 1969 par le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et la Bolivie (ensuite le Venezuela s'est ajouté alors que le Chili s'est retiré). Pacte andin, Groupe andin, Système andin sont d'autres titres non officiels donnés à cet accord qui a été approuvé par l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI).

Une Cour de justice et la constitution du Parlement andin ont fait l'objet de deux traités signés en

Parliament. An Andean Reserve Fund (1978) and an Andean Development Corporation (*Corporación Andina de Fomento*) (1968)) have also been set up.

The Andean Parliament met for the first time in 1980 in Bogota. It was made up of five representatives elected by the legislatures of each of the member countries.

The supreme organ of the Cartagena Agreement is a commission composed of government representatives who appoint a junta of three members responsible for implementing decisions. A Consultative Committee responsible for relations between the junta and the member governments and an Economic and Social Committee have been set up.

The scope of the agreement is essentially economic, although agreements have been concluded in other fields :

— Culture: the Andrés Bello Convention, signed in 1970, set up the meeting of Ministers of Education as the supreme body responsible for monitoring its application. Its second meeting, held in the Peruvian capital in February 1971, produced the Lima Declaration which supplements the convention and defines guidelines for education, science, technology and cultural policy in the countries of the region, in accordance with the fundamental aims of the convention, that is to say, "affirmation of the cultural independence of the countries of the region and the integration of peoples in the interests of material and spiritual well-being" ;

— Labour: the aim of the Simon Rodriguez Convention (signed in 1973) is the adoption of strategies and action programmes which will guide the activities of sub-regional and national bodies in such a way that measures geared to the objectives of the Cartagena Agreement result in better living and working conditions in the Andean Group. The convention defines the three bodies responsible for ensuring that the objectives are realised: the Conference of Ministers of Labour, a committee of deputies, made up of Ministers' personal representatives, and a co-ordinating secretariat.

— Health: the Hipolito Unanue Convention (1971) aims to improve health in the Andean region through co-ordinated action, priority being given to resolving problems related to contagious diseases, malnutrition, the environment, maternity and child welfare, health education, pollution, occupational diseases and drug trafficking. It contains a list of activities designed to achieve those objectives, exchanges of experience between signatory countries and effective co-ordination of what national bodies active in this field are doing. Lastly, the Ministers for Health decided in the convention to set up a co-ordinating committee made up of government representatives, with an executive secretariat.

c. Contadora Group

The Contadora Group was set up in January 1983 when the Ministers for Foreign Affairs of Mexico,

1979. Par ailleurs un Fonds andin de réserve (1978) et une Association andine de développement (*Corporación Andina de Fomento*) (1968) ont été mis sur pied.

Le Parlement andin s'est réuni une première fois en 1980 à Bogota. Il est composé de cinq représentants élus par les organes législatifs de chacun des pays membres.

L'organe suprême de l'Accord de Carthagène est une commission composée de représentants des gouvernements qui désigne une *junta* de trois membres chargée de la mise en œuvre des décisions. Un Comité consultatif chargé des relations entre la *junta* et les gouvernements membres et un Comité consultatif économique et social ont été mis sur pied.

Le champ de compétence de l'accord est essentiellement économique bien que des accords aient été passés dans d'autres domaines :

— Dans le domaine culturel, la Convention Andrés Bello, signée en 1970, prévoit, en tant qu'organe suprême chargé de veiller à son respect et à son application, la réunion des ministres de l'Éducation. Cet organisme, lors de sa seconde réunion — qui s'est tenue dans la capitale péruvienne en février 1971 — a émis la Déclaration de Lima qui complète la convention et qui définit les lignes directrices de la politique d'éducation, scientifique, technologique et culturelle des pays de la région, selon les objectifs fondamentaux de la convention, c'est-à-dire «l'affirmation de l'indépendance culturelle des pays de la région et l'intégration des peuples afin d'atteindre le bien-être matériel et spirituel» ;

— Dans le domaine du travail, la Convention Simon Rodriguez (signée en 1973) s'est donné comme but d'adopter des stratégies et des plans d'action qui orientent l'activité des organismes sous-régionaux et nationaux, de telle façon que les mesures prises dans le but d'atteindre les objectifs de l'Accord de Carthagène aboutissent à l'amélioration des conditions de vie et de travail des pays du Groupe andin. La convention a déterminé quels étaient les trois organes chargés de veiller au bon accomplissement de ses objectifs: la Conférence des ministres du Travail, la Commission des délégués formée des représentants personnels des ministres et le secrétariat de coordination ;

— Dans le domaine de la santé, la Convention Hipolito Unanue (1971) a comme objectif d'améliorer la santé dans les pays de la région andine au moyen d'actions coordonnées, la priorité étant accordée à la résolution de problèmes relatifs aux maladies contagieuses, à la malnutrition, à l'assainissement de l'environnement, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'éducation sanitaire, à la pollution de l'environnement, aux maladies du travail et au trafic de drogue. La convention énumère une série d'actions visant à réaliser les objectifs mentionnés et qui consistent en l'échange d'expériences entre pays signataires et la réalisation des efforts nécessaires pour coordonner de façon efficace les travaux des organismes nationaux actifs en la matière. Enfin, les ministres de la Santé ont décidé, dans la convention, de créer un comité coordinateur composé de représentants gouvernementaux, qui dispose d'un secrétariat pour l'accomplissement des tâches nécessaires.

c. Groupe de Contadora

Le Groupe de Contadora a été constitué en janvier 1983 lorsque les ministres des Affaires étrangères

Colombia, Venezuela and Panama met on the island of Contadora in the Gulf of Panama, to study the question of peace in Central America. The principal motivation of these countries was their need, for both external and domestic reasons, to restore balance and peace in that part of the world. Mexico was the primary initiator for setting up the Contadora Group. The Contadora spirit is founded on the basic political premise that peace in Central America is first and foremost a matter to be dealt with by the countries of the region. A second important aspect is that peace can be achieved only if security problems, political problems, and socio-economic problems are dealt with at the same time. A twenty-one-point programme was adopted in September 1983, on the basis of which, and after many delays in the signing of a peace treaty, the text officially called the Contadora Act for peace and co-operation in Central America was signed in September 1984 by the Governments of the Republic of Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua under the auspices of Colombia, Mexico, Panama and Venezuela, which form the Contadora Group.

Chapter I of the Act contains a series of general commitments on the principles to govern future relations between the signatory states. They are based essentially on non-interference in the internal affairs of states and the pacific settlement of disputes. Chapter II deals with commitments on political questions: regional *détente* and confidence-building, national reconciliation, human rights, electoral consultation and parliamentary co-operation. Chapter III deals with commitments on security questions: military manoeuvres, arms, foreign military bases, foreign military advisers, arms trafficking, the ban on all aid to illegal forces, terrorism, subversion, sabotage and direct communication systems. Chapter IV deals with economic and social questions. It sets out measures designed to strengthen the economic integration process in Central America and the institutions involved and contains articles (56 and 57) dealing with the problems of manpower and of health as well as commitments concerning refugees. The Contadora Act lays down a series of commitments relating to the implementation and follow-up of the Act itself; it provides for the setting up of a number of mechanisms: an *ad hoc* committee for the evaluation and follow-up of political commitments on refugees, a surveillance and control committee on security matters and an *ad hoc* committee for the evaluation and follow-up of economic and social commitments.

d. Organisation of American States (OAS)

The OAS was set up in 1948 in Bogota with the signature of the Charter of the Organisation of American States, amended in 1970 (Buenos Aires Protocol).

Twenty-six Latin American countries and the United States of America are members: Argentina, Bar-

du Mexique, de Colombie, du Venezuela et de Panama se sont rencontrés sur l'île de Contadora, dans le golfe de Panama, afin d'étudier la question de la paix en Amérique centrale. Les motivations principales de ces pays résident dans le besoin qu'ils ont, tant pour des raisons extérieures que pour des raisons intérieures, à ce qu'une situation équilibrée et pacifique soit réinstallée dans cette partie du monde. L'initiative de constitution du Groupe de Contadora appartient essentiellement au Mexique. L'esprit de Contadora réside dans la position politique de base selon laquelle la paix en Amérique centrale est d'abord et avant tout une question à régler entre les pays de la région. Le deuxième aspect important est que la paix ne pourra résulter que d'une approche parallèle des problèmes de sécurité, des problèmes politiques et des problèmes socio-économiques. Un programme en vingt et un points a été adopté en septembre 1983. Sur la base de ce programme et après plusieurs reports de la signature d'un traité de paix, le texte officiellement appelé Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale a été signé en septembre 1984 par les gouvernements de la République du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua sous les auspices de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela qui forment le Groupe de Contadora.

Le chapitre I de l'acte comprend une série d'engagements généraux sur les principes qui régiront les relations futures entre les pays signataires. Celles-ci reposeront essentiellement sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le règlement pacifique des différends. Le chapitre II est consacré à des engagements relatifs à des questions d'ordre politique en matière de détente régionale et de développement de la confiance, de réconciliation nationale, de droits de l'homme, de consultations électorales et de coopération entre les parlements. Le chapitre III porte sur les engagements relatifs aux questions de sécurité, en matière de manoeuvres militaires, d'armement, de bases militaires étrangères, de conseillers militaires étrangers, de trafic d'armes, d'interdiction de toute aide à des forces irrégulières, de terrorisme, de subversion, de sabotage, de système de communication directe. Le chapitre IV est consacré aux engagements relatifs aux questions économiques et sociales: il comporte un certain nombre de mesures destinées à renforcer le processus d'intégration économique en Amérique centrale ainsi que les institutions qui s'y consacrent et l'appuient; il contient également des articles (56 et 57) consacrés au problème de la main-d'œuvre et au problème de la santé ainsi que des engagements concernant les réfugiés. L'Acte de Contadora fixe toute une série d'engagements en matière d'exécution et de suivi de l'acte lui-même; ainsi il prévoit la mise en place d'un certain nombre de mécanismes, à savoir un comité *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre politique concernant les réfugiés, une commission de vérification et de contrôle en matière de sécurité et un comité *ad hoc* pour l'évaluation et le suivi des engagements d'ordre économique et social.

d. Organisation des Etats américains (OEA)

L'OEA a été créée en 1948 à Bogota par la signature de la Charte de l'Organisation des Etats américains modifiée en 1970 (Protocole de Buenos Aires).

Vingt-six pays d'Amérique latine et les Etats-Unis d'Amérique en font partie, à savoir: l'Argentine,

bados, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, the Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Grenada, Guatemala, Haiti, Honduras, Jamaica, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, Surinam, Trinidad and Tobago, the United States, Uruguay and Venezuela. The main aim is to unite all the countries of Latin America and the United States. Its headquarters are in Washington DC.

Several other states, including European states, are OAS observers.

The essential purposes of the OAS include strengthening the peace and security of the continent and promoting and harmonising economic, social and cultural development. Since it was set up, the OAS has been deeply marked by several serious crises (for example, Guatemala in 1954, Cuba in 1959-62, San Domingo in 1965) and by difficulties in uniting and achieving co-operation between states whose political regimes have often moved away from those of the others, and from the basic principles of the organisation's charter.

In 1959, the Inter-American Development Bank was set up with the aim of accelerating the economic development of member states (loans and technical assistance).

The supreme organ of the OAS, the General Assembly, meets once a year. The OAS structure also includes meetings of consultation of Ministers for Foreign Affairs, councils, committees and specialised organisations in various fields.

In 1959, the fifth meeting of consultation of Ministers for Foreign Affairs of the OAS decided to set up the Inter-American Commission on Human Rights to promote respect for human rights in member states. It was set up as a consultative body of the OAS and carries out investigations on the basis of complaints (by individuals or institutions) and prepares studies and reports on the human rights situation.

The Inter-American Court of Human Rights was set up in 1978 when the American Convention on Human Rights (Pact of San José, signed in 1969) came into force. It is responsible for the application and interpretation of the convention.

It is an independent legal institution, operating within the framework of the OAS.

The Inter-American Institute, set up in 1980, was the result of an agreement between the Inter-American Court of Human Rights and the Government of Costa Rica. It is an autonomous international training and research centre in the field of human rights, with its headquarters, along with those of the court, in San-José-de-Costa-Rica.

APPENDIX III

Resolutions and recommendations of the Parliamentary Assembly relating to Latin America

(adopted since 1980)

- Recommendation 908 (1980) on political prisoners in Argentina who have obtained a visa to go into exile

les Barbades, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa-Rica, Cuba, la République dominicaine, l'Equateur, le Salvador, la Grenade, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, le Surinam, Trinidad et Tobago, les Etats-Unis, l'Uruguay et le Venezuela. La caractéristique principale est de réunir tous les pays d'Amérique latine et les Etats-Unis. Le siège est à Washington DC.

Plusieurs autres Etats, y compris européens, sont observateurs à l'OEA.

L'OEA vise à garantir la paix et la sécurité du continent, à assurer et à harmoniser le développement économique, social et culturel. L'histoire de l'OEA depuis sa création a été profondément marquée par plusieurs crises graves (par exemple, Guatemala, 1954; Cuba, 1959-1962; Saint-Domingue, 1965) et par la difficulté de réunir et de faire coopérer des Etats dont les régimes politiques se sont souvent écartés les uns des autres et des principes de base de la charte de l'organisation.

En 1959, la Banque interaméricaine de développement a été créée avec pour but de contribuer à accélérer le développement économique des Etats membres (prêt et assistance technique).

La structure de l'OEA repose sur une Assemblée générale annuelle qui est l'organe suprême. Elle comporte par ailleurs des réunions de consultation des ministres des Affaires étrangères, des conseils, des commissions et des organisations spécialisées dans différents domaines particuliers.

En 1959, la cinquième réunion consultative des ministres des Affaires étrangères de l'OEA décidait la création de la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin de promouvoir le respect des droits de l'homme dans les Etats membres. Elle a été établie comme organe consultatif de l'OEA et réalise des enquêtes sur base de plaintes (individuelles ou institutionnelles), des études et des rapports sur la situation des droits de l'homme.

La Cour interaméricaine des droits de l'homme a été établie en 1978 lorsque la Convention américaine des droits de l'homme (Pacte de San José signé en 1969) est entrée en vigueur. Elle est chargée de l'application et de l'interprétation de la convention.

Il s'agit d'une institution juridictionnelle indépendante, agissant dans le cadre de l'OEA.

L'Institut interaméricain créé en 1980 résulte d'un accord entre la Cour interaméricaine des droits de l'homme et le Gouvernement du Costa-Rica. C'est un centre international autonome de formation et de recherche dans le domaine des droits de l'homme ayant comme la Cour son siège à San-José-de-Costa-Rica.

ANNEXE III

Résolutions et recommandations de l'Assemblée parlementaire relatives à l'Amérique latine

(adoptées depuis 1980)

- Recommandation 908 (1980) relative aux détenus politiques en Argentine ayant obtenu un visa pour s'exiler

- Resolution 722 (1980) on the situation of human rights in Latin America
- Resolution 742 (1980) on the situation in Bolivia
- Resolution 751 (1981) on refugees from El Salvador
- Resolution 774 (1982) on Europe and Latin America — The challenge of human rights
- Resolution 799 (1983) on the situation in Central America
- Resolution 814 (1984) on cultural relations between Europe and Latin America
- Recommendation 976 (1984) on the Council of Europe's contribution to cultural co-operation with Latin America
- Resolution 824 (1984) on the return of Argentinian expatriates to their country of origin
- Recommendation 991 (1984) on economic relations between Europe and Latin America
- Resolution 835 (1985) on the situation in Latin America

- Résolution 722 (1980) relative à la situation des droits de l'homme en Amérique latine
- Résolution 742 (1980) relative à la situation en Bolivie
- Résolution 751 (1981) relative aux réfugiés du Salvador
- Résolution 774 (1982) relative à l'Europe et l'Amérique latine — Le défi des droits de l'homme
- Résolution 799 (1983) relative à la situation en Amérique centrale
- Résolution 814 (1984) relative aux relations culturelles entre l'Europe et l'Amérique latine
- Recommandation 976 (1984) relative à la contribution du Conseil de l'Europe à la coopération culturelle avec l'Amérique latine
- Résolution 824 (1984) relative au retour des expatriés argentins dans leur pays d'origine
- Recommandation 991 (1984) relative aux relations économiques entre l'Europe et l'Amérique latine
- Résolution 835 (1985) relative à la situation en Amérique latine

APPENDIX IV

Bilateral Social welfare agreements
between European and Latin American countries

Spain	Italy	Greece	Portugal	Luxembourg
Argentina Brazil Uruguay Chile Ecuador Panama Peru	Argentina Brazil Uruguay Mexico	Argentina Brazil	— Brazil	— Brazil

APPENDIX V

Some facts about migratory movements in Latin America
under ICM programmes

Selective migration (between 1964 and June 1985)	31 000
Return of talent (between 1974 and June 1985)	6 300
Special repatriation programme :	
to Argentina (1984-85)	925
to Uruguay (1984-85)	270
Integrated experts from Germany, Italy and Belgium (between 1974 and 1985)	380
Source: ICM, Geneva, 23 October 1985.	

ANNEXE IV

Les accords bilatéraux de protection sociale
entre pays européens et latino-américains

Espagne	Italie	Grèce	Portugal	Luxembourg
Argentine Brésil Uruguay Chili Equateur Panama Pérou	Argentine Brésil Uruguay Mexique	Argentine Brésil	— Brésil	— Brésil

ANNEXE V

Quelques données concernant les mouvements migratoires
en Amérique latine dans le cadre des programmes du CIM

Migration sélective (de 1964 à juin 1985)	31 000
Retour des compétences (de 1974 à juin 1985)	6 300
Programme de rapatriement spécial :	
vers l'Argentine (1984-1985)	925
vers l'Uruguay (1984-1985)	270
Experts intégrés d'Allemagne, d'Italie et de Belgique (de 1974 à 1985)	380
Source: CIM, Genève, 23 octobre 1985.	

APPENDIX VI

Council of Europe conventions and agreements
open to accession by non-member states¹

No. of Treaty

- 12 European Interim Agreement on Social Security Schemes relating to Old Age, Invalidity and Survivors, and Protocol thereto (1953)
- 13 European Interim Agreement on Social Security other than Schemes for Old Age, Invalidity and Survivors, and Protocol thereto (1953)
- 14 European Convention on Social and Medical Assistance, and Protocol thereto (1953)
- 15 European Convention on the Equivalence of Diplomas leading to Admission to Universities (1953)
- 16 European Convention relating to the Formalities required for Patent Applications (1953)
- 17 European Convention on the International Classification of Patents for Invention (including Annex as amended) (1954-61)
- 18 European Cultural Convention (1954)
- 20 Agreement on the Exchange of War Cripples between Member Countries of the Council of Europe with a view to Medical Treatment (1955)
- 21 European Convention on the Equivalence of Periods of University Study (1956)
- 24 European Convention on Extradition (1957)
- 25 European Agreement on Regulations governing the Movement of Persons between Member States of the Council of Europe (1957)
- 26 European Agreement on the Exchange of Therapeutic Substances of Human Origin (1958)
- 27 European Agreement concerning Programme Exchanges by means of Television Films (1958)
- 29 European Convention on Compulsory Insurance against Civil Liability in respect of Motor Vehicles (1959)
- 30 European Convention on Mutual Assistance in Criminal Matters (1959)
- 31 European Agreement on the Abolition of Visas for Refugees (1959)
- 32 European Convention on the Academic Recognition of University Qualifications (1959)
- 33 Agreement on the Temporary Importation, Free of Duty, of Medical, Surgical and Laboratory Equipment for use on Free Loan in Hospitals and other Medical Institutions for Purposes of Diagnosis or Treatment (1960)

1. The text of the European Treaties can be obtained through the Publications Section, Council of Europe, 67006 Strasbourg Cedex (France).

ANNEXE VI

Conventions et accords du Conseil de l'Europe
ouverts à l'adhésion d'Etats non membres¹

N° du traité

- 12 Accord intérimaire européen concernant les régimes de sécurité sociale relatifs à la vieillesse, à l'invalidité et aux survivants, et Protocole additionnel (1953)
- 13 Accord intérimaire européen concernant la sécurité sociale à l'exclusion des régimes relatifs à la vieillesse, à l'invalidité et aux survivants, et Protocole additionnel (1953)
- 14 Convention européenne d'assistance sociale et médicale, et Protocole additionnel (1953)
- 15 Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires (1953)
- 16 Convention européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets (1953)
- 17 Convention européenne sur la classification internationale des brevets d'invention (y compris annexe amendée) (1954-1961)
- 18 Convention culturelle européenne (1954)
- 20 Accord sur l'échange des mutilés de guerre entre les pays membres du Conseil de l'Europe aux fins de traitement médical (1955)
- 21 Convention européenne sur l'équivalence des périodes d'études universitaires (1956)
- 24 Convention européenne d'extradition (1957)
- 25 Accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe (1957)
- 26 Accord européen relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine (1958)
- 27 Arrangement européen sur l'échange des programmes au moyen de films de télévision (1958)
- 29 Convention européenne relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicule automoteurs (1959)
- 30 Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (1959)
- 31 Accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés (1959)
- 32 Convention européenne sur la reconnaissance académique des qualifications universitaires (1959)
- 33 Accord pour l'importation temporaire en franchise de douane, à titre de prêt gratuit et à des fins diagnostiques ou thérapeutiques, de matériel médico-chirurgical et de laboratoire destiné aux établissements sanitaires (1960)

1. Pour obtenir le texte des Traités européens, s'adresser à la Section des Publications du Conseil de l'Europe, 67006 Strasbourg Cedex (France).

- | | |
|---|---|
| <p>34 European Agreement on the Protection of Television Broadcasts (1960)</p> <p>37 European Agreement on Travel by Young People on Collective Passports between Member Countries of the Council of Europe (1961)</p> <p>38 European Agreement on Mutual Assistance in the Matter of Special Medical Treatments and Climatic Facilities (1962)</p> <p>39 European Agreement on the Exchanges of Blood-Grouping Reagents (1962)</p> <p>40 Agreement between the Member States of the Council of Europe on the issue to Military and Civilian War-Disabled of an International Book of Vouchers for the repair of Prosthetic and Orthopaedic Appliances (1962)</p> <p>41 Convention on the Liability of Hotelkeepers concerning the Property of their Guests (1962)</p> <p>42 Agreement relating to Application of the European Convention on International Commercial Arbitration (1962)</p> <p>43 Convention on the Reduction of Cases of Multiple Nationality and on Military Obligations in Cases of Multiple Nationality (1963)</p> <p>47 Convention on the Unification of Certain Points of Substantive Law on Patents for Inventions (1963)</p> <p>48 European Code of Social Security, and Protocol to the European Code of Social Security (1964)</p> <p>49 Protocol to the European Convention on the Equivalence of Diplomas leading to Admission to Universities (1964)</p> <p>50 Convention on the Elaboration of a European Pharmacopoeia (1964)</p> <p>51 European Convention on the Supervision of Conditionally Released Offenders (1964)</p> <p>52 European Convention on the Punishment of Road Traffic Offences (1964)</p> <p>53 European Agreement for the Prevention of Broadcasts transmitted from Stations outside National Territories (1965)</p> <p>56 European Convention providing a Uniform Law on Arbitration (1966)</p> <p>58 European Convention on the Adoption of Children (1967)</p> <p>59 European Agreement on the Instruction and Education of Nurses (1967)</p> <p>60 European Convention on Foreign Money Liabilities (1967)</p> <p>61 European Convention on Consular Functions (1967)</p> <p>61 (i) Protocol concerning the Protection of Refugees</p> <p>61 (ii) Protocol in respect of Civil Aircraft</p> <p>62 European Convention on Information on Foreign Law (1968)</p> <p>63 European Convention on the Abolition of Legalisation of Documents executed by Diplomatic Agents or Consular Officers (1968)</p> | <p>34 Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision (1960)</p> <p>37 Accord européen sur la circulation des jeunes sous couvert du passeport collectif entre les pays membres du Conseil de l'Europe (1961)</p> <p>38 Accord européen concernant l'entraide médicale dans le domaine des traitements spéciaux et des ressources thermo-climatiques (1962)</p> <p>39 Accord européen relatif à l'échange des réactifs pour la détermination des groupes sanguins (1962)</p> <p>40 Accord entre les Etats membres du Conseil de l'Europe sur l'attribution aux mutilés de guerre militaires et civils d'un carnet international de bons de réparation d'appareils de prothèse et d'orthopédie (1962)</p> <p>41 Convention sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs (1962)</p> <p>42 Arrangement relatif à l'application de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international (1962)</p> <p>43 Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités (1963)</p> <p>47 Convention sur l'unification de certains éléments du Droit des brevets d'invention (1963)</p> <p>48 Code européen de sécurité sociale, et Protocole au Code européen de sécurité sociale (1964)</p> <p>49 Protocole additionnel à la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires (1964)</p> <p>50 Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne (1964)</p> <p>51 Convention européenne pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition (1964)</p> <p>52 Convention européenne pour la répression des infractions routières (1964)</p> <p>53 Accord européen pour la répression des émissions de radiodiffusion effectuées par des stations hors des territoires nationaux (1965)</p> <p>56 Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage (1966)</p> <p>58 Convention européenne en matière d'adoption des enfants (1967)</p> <p>59 Accord européen sur l'instruction et la formation des infirmières (1967)</p> <p>60 Convention européenne relative aux obligations en monnaie étrangère (1967)</p> <p>61 Convention européenne sur les fonctions consulaires (1967)</p> <p>61 (i) Protocole relatif à la protection des réfugiés</p> <p>61 (ii) Protocole en matière d'aviation civile</p> <p>62 Convention européenne dans le domaine de l'information sur le Droit étranger (1968)</p> <p>63 Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires (1968)</p> |
|---|---|

- | | |
|--|---|
| <p>64 European Agreement on the Restriction of the Use of certain Detergents in washing and cleaning Products (1968)</p> <p>65 European Convention for the Protection of Animals during International Transport (1968)</p> <p>66 European Convention on the Protection of the Archaeological Heritage (1969)</p> <p>68 European Agreement on "au pair" Placement (1969)</p> <p>69 European Agreement on continued payment of Scholarships to Students studying abroad (1969)</p> <p>70 European Convention on the International Validity of Criminal Judgments (1970)</p> <p>71 European Convention on the Repatriation of Minors (1970)</p> <p>72 Convention relating to Stops on Bearer Securities in International Circulation (1970)</p> <p>73 European Convention on the Transfer of Proceedings in Criminal Matters (1972)</p> <p>74 European Convention on State Immunity and Additional Protocol (1972)</p> <p>75 European Convention on the Place of Payment of Money Liabilities (1972)</p> <p>76 European Convention on the Calculation of Time-limits (1972)</p> <p>77 Convention on the Establishment of a Scheme of Registration of Wills (1972)</p> <p>78 European Convention on Social Security and Supplementary Agreement for the application of the European Convention on Social Security (1972)</p> <p>79 European Convention on Civil Liability for Damage caused by Motor Vehicles (1973)</p> <p>80 Agreement on the Transfer of Corpses (1973)</p> <p>82 European Convention on the Non-Applicability of Statutory Limitation to Crimes against Humanity and War Crimes (1974)</p> <p>83 European Convention on the Social Protection of Farmers (1974)</p> <p>84 European Agreement on the Exchange of Tissue-typing Reagents (1974)</p> <p>85 European Convention on the Legal Status of Children born out of Wedlock (1975)</p> <p>87 European Convention for the Protection of Animals kept for Farming Purposes (1976)</p> <p>88 European Convention on the International Effects of Deprivation of the Right to Drive a Motor Vehicle (1976)</p> <p>91 European Convention on Products Liability in regard to Personal Injury and Death (1977)</p> | <p>64 Accord européen sur la limitation de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage (1968)</p> <p>65 Convention européenne sur la protection des animaux en transport international (1968)</p> <p>66 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (1969)</p> <p>68 Accord européen sur le placement au pair (1969)</p> <p>69 Accord européen sur le maintien du paiement des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger (1969)</p> <p>70 Convention européenne sur la valeur internationale des jugements répressifs (1970)</p> <p>71 Convention européenne sur le rapatriement des mineurs (1970)</p> <p>72 Convention relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internationale (1970)</p> <p>73 Convention européenne sur la transmission des procédures répressives (1972)</p> <p>74 Convention européenne sur l'immunité des Etats et Protocole additionnel (1972)</p> <p>75 Convention européenne relative au lieu de paiement des obligations monétaires (1972)</p> <p>76 Convention européenne sur la computation des délais (1972)</p> <p>77 Convention relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments (1972)</p> <p>78 Convention européenne de sécurité sociale et Accord complémentaire pour l'application de la Convention européenne de sécurité sociale (1972)</p> <p>79 Convention européenne sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automobiles (1973)</p> <p>80 Accord sur le transfert des corps des personnes décédées (1973)</p> <p>82 Convention européenne sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre (1974)</p> <p>83 Convention européenne relative à la protection sociale des agriculteurs (1974)</p> <p>84 Accord européen sur l'échange de réactifs pour la détermination des groupes tissulaires (1974)</p> <p>85 Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage (1975)</p> <p>87 Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages (1976)</p> <p>88 Convention européenne sur les effets internationaux de la déchéance du droit de conduire un véhicule à moteur (1976)</p> <p>91 Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès (1977)</p> |
|--|---|

- | | |
|---|--|
| <p>92 European Agreement on the Transmission of Applications for Legal Aid (1977)</p> <p>94 European Convention on the Service Abroad of Documents relating to Administrative Matters (1977)</p> <p>95 Protocol amending the Convention on the Reduction of Cases of Multiple Nationality and Military Obligations in Cases of Multiple Nationality (1977)</p> <p>96 Additional Protocol to the Convention on the Reduction of Cases of Multiple Nationality and Military Obligations in Cases of Multiple Nationality (1977)</p> <p>97 Additional Protocol to the European Convention on Information on Foreign Law (1978)</p> <p>98 Second Additional Protocol to the European Convention on Extradition (1978)</p> <p>99 Additional Protocol to the European Convention on Mutual Assistance in Criminal Matters (1978)</p> <p>100 European Convention on the Obtaining Abroad of Information and Evidence in Administrative Matters (1978)</p> <p>101 European Convention on the Control of the Acquisition and Possession of Firearms by Individuals (1978)</p> <p>102 European Convention for the Protection of Animals for Slaughter (1979)</p> <p>103 Additional Protocol to the European Convention for the Protection of Animals during International Transport (1979)</p> <p>104 Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (1979)</p> <p>105 European Convention on Recognition and Enforcement of Decisions concerning Custody of Children and on Restoration of Custody of Children (1980)</p> <p>106 European Outline Convention on Transfrontier Co-operation between Territorial Communities or Authorities (1980)</p> <p>107 European Agreement on Transfer of Responsibility for Refugees (1980)</p> <p>108 Convention for the Protection of Individuals with regard to Automatic Processing of Personal Data (1981)</p> <p>112 Convention on the Transfer of Sentenced Persons (1983)</p> <p>113 Additional Protocol to the Protocol to the European Agreement on the Protection of Television Broadcasts (1983)</p> <p>115 Protocol amending the European Agreement on the Restriction of the Use of certain Detergents in Washing and Cleaning Products (1983)</p> <p>116 European Convention on the Compensation of Victims of Violent Crimes (1983)</p> | <p>92 Accord européen sur la transmission des demandes d'assistance judiciaire (1977)</p> <p>94 Convention européenne sur la notification à l'étranger des documents en matière administrative (1977)</p> <p>95 Protocole portant modification à la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités (1977)</p> <p>96 Protocole additionnel à la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralités de nationalités (1977)</p> <p>97 Protocole additionnel à la Convention européenne dans le domaine de l'information sur le Droit étranger (1978)</p> <p>98 Deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition (1978)</p> <p>99 Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (1978)</p> <p>100 Convention européenne sur l'obtention à l'étranger d'informations et de preuves en matière administrative (1978)</p> <p>101 Convention européenne sur le contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes à feu par des particuliers (1978)</p> <p>102 Convention européenne sur la protection des animaux d'abattage (1979)</p> <p>103 Protocole additionnel à la Convention européenne sur la protection des animaux en transport international (1979)</p> <p>104 Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1979)</p> <p>105 Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (1980)</p> <p>106 Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (1980)</p> <p>107 Accord européen sur le transfert de la responsabilité à l'égard des réfugiés (1980)</p> <p>108 Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (1981)</p> <p>112 Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (1983)</p> <p>113 Protocole additionnel au Protocole à l'Arrangement européen pour la protection des émissions de télévision (1983)</p> <p>115 Protocole portant amendement à l'Accord européen sur la limitation de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage (1983)</p> <p>116 Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes (1983)</p> |
|---|--|

APPENDIX VII / ANNEXE VII

Latin America /
Amérique latine

